



# Observatoire européen de l'emploi

## Bilan du printemps 2007



## COMMISSION EUROPÉENNE

Egbert Holthuis (DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, unité D.2)  
Susana Pratt (DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, unité D.2)

## Réseau Sysdem

### Belgique:

Luc Sels  
Steunpunt Werk en Sociale Economie,  
K.U. Louvain  
Louvain

**Bulgarie:** Pobeda Loukanova  
Académie bulgare des sciences  
Sofia

**République tchèque:** Daniel Münich  
CERGE-EI  
Prague

**Danemark:** Per Kongshøj Madsen  
CARMA, université d'Aalborg  
Aalborg

**Allemagne:** Kurt Vogler Ludwig  
Economix Research & Consulting  
Munich

**Estonie:** Reelika Leetmaa  
Praxis Center for Policy Studies  
Tallinn

**Irlande:** Jerry Sexton  
Dublin

**Grèce:** Dimitris Karantinos  
Centre national de recherche en sciences  
sociales  
Athènes

**Espagne:** Elvira González Gago  
Centro de Estudios Económicos Tomillo,  
S.L.  
Madrid

**France:** Sandrine Gineste  
Bernard Brunhes Consultants  
Paris

**Italie:** Giuseppe Ciccarone  
Fondazione G. Brodolini  
Rome

**Chypre:** Louis N. Christofides  
Université de Chypre  
Nicosia

**Lettonie:** Alfreds Vanags  
Baltic International Centre for Economic  
Policy Studies  
Riga

**Lituanie:** Boguslavas Gruževskis  
Institut de recherche sur le travail  
et les affaires sociales  
Vilnius

**Luxembourg:** Roland Maas  
CEPS/Instead  
Differdange

**Hongrie:** Almos Telegdy  
Université centrale européenne (CEU)/  
Institut d'économie de l'Académie  
hongroise des sciences  
Budapest

**Malte:** Manwel Debono  
Centre for Labour Studies, université  
de Malte  
Msida

**Pays-Bas:** Joop Schippers  
VanDoorneHuisjes en Partners  
Utrecht

**Autriche:** Ferdinand Lechner  
Lechner, Reiter & Riesenfelder OEG  
Vienne

**Pologne:** Elżbieta Kryńska  
IPISS — Institut du travail et des affaires  
sociales  
Varsovie

**Portugal:** Reinhard Naumann  
Dinamia  
Lisbonne

**Roumanie:** Cătălin Ghinăru  
Institut national de recherche  
sur le travail  
Bucarest

**Slovénie:** Mirosljub Ignjatović  
Université de Ljubljana  
Ljubljana

**Slovaquie:** Luboš Vagač  
Centre pour le développement  
économique  
Bratislava

**Finlande:** Hannu Kaseva  
Institut national de recherche  
économique (ETLA)  
Helsinki

**Suède:** Dominique Anxo  
CELMS — Centre d'études sur le marché  
du travail européen  
Göteborg

**Royaume-Uni:** Eleanor Breen  
Breen and Partners  
Londres

**Croatie:** Predrag Bejaković  
Institut de recherche sur les finances  
publiques  
Zagreb

**Turquie:** Hakan Ercan  
Université technique du Moyen-Orient  
Ankara

**Norvège:** Knut Larsen  
ECON Analyse AS  
Oslo

**Réseau MISEP**

**Belgique:** Joseph Remy,  
ministère de l'emploi et du travail

**Bulgarie:** Todor Krastev, ministère du  
travail et de la politique sociale  
Boyka Gyosheva, agence pour l'emploi

**République tchèque:** Miloš Tichý/  
Stanislav Beneš, ministère du travail  
et des affaires sociales

**Danemark:** Leif Christian Hansen/Tayyiba  
Ahmad, autorité nationale du marché  
du travail

**Allemagne:** Arnold Hemmann,  
Bundesministerium für Arbeit  
und Soziales  
Kurt Berlinger, Bundesagentur für Arbeit

**Estonie:** Nele Labi/Ülle Marksoo,  
ministère des affaires sociales

**Irlande:** Marie Dempsey, ministère de  
l'entreprise, du commerce et de l'emploi  
Kevin Quinn, FÁS

**Grèce:** Eirini Kalavrou, ministère du  
travail  
Kleoniki Fotiadou, OAED

**Espagne:** Elvira Gonzalez Santamarta/  
Marina Garcia Lopez, Ministerio de  
Trabajo y Asuntos Sociales

**France:** Caroline Méchin, DGEFP,  
département «Synthèses», ministère de  
l'emploi

**Italie:** Antonella Buonopane/Alfredo  
Ferrante, Ministero del lavoro

**Chypre:** Eleni Kalava, ministère du travail  
et des assurances sociales

Savvas Procopides, agence pour le  
développement des ressources humaines

**Lettonie:** Imants Lipskis, ministère de  
la protection sociale, département du  
travail

Grieta Tentere, service public de l'emploi

**Lituanie:** Rasa Malaiškienė, ministère de  
la sécurité sociale et du travail

Inga Buckaite, bourse nationale  
du travail

**Luxembourg:** Jean Hoffmann,  
administration de l'emploi

**Hongrie:** Tibor Bors Borbély, ministère de  
l'emploi et du travail

Oliver Demkó, service public de l'emploi

**Malte:** Edwin Camilleri, ministère de  
l'éducation, de la jeunesse et de l'emploi

**Pays-Bas:** Martin Blomsma, Ministerie  
van Sociale Zaken en Werkgelegenheid

Theo Keulen, organisation centrale  
pour le travail et les revenus

**Autriche:** Tanja Jandl, ministère  
de l'économie et du travail  
Gudrun Nachtschatt, Arbeitsmarktservice  
Österreich

**Pologne:** Beata Chromińska, ministère de  
l'économie, du travail et de la politique  
sociale

Marcin Dygoń, office du travail  
du Voivodship de Rzeszów

**Portugal:** Pedro Bogalho, Ministerio  
do Trabalho e da Solidariedade

Angela Costa, Institut de l'emploi  
et de la formation professionnelle

**Roumanie:** Cristina Mereuta, ministère  
de l'emploi (MLSS)  
Sonia Diaconescu, agence nationale  
pour l'emploi

**Slovénie:** Damjana Kosir, service public  
de l'emploi

**Slovaquie:** Roman Brunovsky, ministère  
du travail, des affaires sociales et de la  
famille

**Finlande:** Marja-Riitta Pihlman/Marjuka  
Piiparinen, ministère du travail

**Suède:** Pontus Ringborg,  
ministère de l'industrie, de l'emploi  
et des communications  
Bengt Härshammar,  
bureau national du marché du travail  
(AMS)

**Royaume-Uni:** Peter Sydserrff,  
Jobcentre Plus

**Croatie:** Marina Gašpar-Lukić,  
ministère du travail et de l'entreprise

**Turquie:** Ali Ercan Su, ministère du travail  
et de la sécurité sociale  
Berrin Karabüber, organisation  
pour l'emploi

**Islande:** Frank Fridriksson,  
direction du travail

**Norvège:** Ola Ribe, ministère du travail  
et de l'administration publique

**Services du réseau de l'OEE**

GHK Consulting Limited  
30 St Paul's Square  
Birmingham B3 1QZ  
Royaume-Uni

Tél. (44-121) 233 89 00  
Fax (44-121) 212 03 08  
E-mail: OEE@ghkint.com

**Directrice:** Gill Whitting  
**Administratrice:** Caroline Lambert  
**Rédacteurs:** Inga Pavlovaite, Łukasz  
Sienkiewicz, Roger Sumpton, Tina Weber

Ce document est basé sur les articles  
rédigés par les correspondants du  
Sysdem. Les articles nationaux  
n'engagent que la responsabilité de  
leurs auteurs.

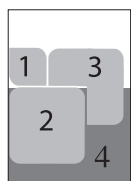
# **Observatoire européen de l'emploi Bilan du printemps 2007**

**Commission européenne**  
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales  
et de l'égalité des chances  
Unité D.2

Manuscrit terminé en septembre 2007

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Les articles nationaux sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de l'OEE: [www.eu-employment-observatory.net/](http://www.eu-employment-observatory.net/)



- 1: © Gettyimages
- 2: © Reportdigital.co.uk
- 3: © Reportdigital.co.uk
- 4: © Reportdigital.co.uk

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (\*):

**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*). Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007

ISSN 1725-5384

© Communautés européennes, 2008

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Belgium*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SYNTHÈSE DES ARTICLES NATIONAUX SOUMIS PAR LES EXPERTS DU SYSDM EN MAI 2007 POUR FAIRE LE POINT SUR LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE</b> .....	5
<b>1. INTRODUCTION ET CONTEXTE</b> .....	5
<b>2. L'INCIDENCE DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ</b> .....	6
<b>3. L'IMPACT DU SALAIRE MINIMAL</b> .....	8
<b>4. L'IMPACT DES SYSTÈMES D'IMPOSITION ET DE SÉCURITÉ SOCIALE</b> .....	10
<b>5. LES MESURES VISANT À LUTTER CONTRE LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ</b> .....	13
<b>6. CONCLUSIONS</b> .....	17
 <b>TABLEAUX</b>	
Tableau 1 — Évolutions de l'incidence du travail non déclaré depuis 2004 .....	7
Tableau 2 — Pays où le salaire minimal influe sur l'incidence du travail non déclaré.....	8
Tableau 3 — Pays où le salaire minimal obligatoire n'a pas d'impact ou a un impact non identifié .....	9
Tableau 4 — Synthèse de l'impact des systèmes d'imposition et de sécurité sociale dans chaque pays .....	10
Tableau 5 — Mesures visant à lutter contre le travail non déclaré .....	14
 <b>ANNEXE — PROBLÈMES D'ÉVALUATION ET DE QUANTIFICATION DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ</b> .....	18
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	19
 <b>APPENDICE — RÉSUMÉS DES ARTICLES NATIONAUX PRÉPARÉS PAR LES EXPERTS DU SYSDM, PRINTEMPS 2007</b> .....	30



# SYNTHÈSE DES ARTICLES NATIONAUX SOUMIS PAR LES EXPERTS DU SYSDÉM EN MAI 2007 POUR FAIRE LE POINT SUR LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE

## 1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Ce Bilan constitue une mise à jour, pour l'Union des Vingt-sept (EU-27), du rapport sur le travail non déclaré publié dans le Bilan de l'OEE de l'automne 2004 (consultable à l'adresse <http://www.eu-employment-observatory.net/fr/reviews>).

Le Bilan est focalisé sur les aspects suivants:

- les évolutions dans l'incidence du travail non déclaré;
- l'impact du salaire minimal;
- l'impact des systèmes d'imposition et de sécurité sociale;
- les mesures visant à lutter contre le travail non déclaré.

Il est basé sur les articles soumis au printemps 2007 par les experts du Sysdem dans le cadre du programme de travail de l'Observatoire européen de l'emploi. Les articles sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de l'OEE (<http://www.eu-employment-observatory.net/fr/reviews>).

Un résumé des articles nationaux par pays est présenté à la fin de ce Bilan.

**Prochaine communication de la Commission européenne sur le travail non déclaré (automne 2007)**

Ces articles ont contribué au débat récent sur l'incidence et la persistance du travail non déclaré lancé par la Commission européenne, dont les résultats seront publiés prochainement dans la communication de la Commission sur le travail non déclaré.

La lutte contre le travail non déclaré est inscrite dans la ligne directrice 21 de la stratégie européenne pour l'emploi, au titre de l'objectif «Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises» (décision du Conseil du 12 juillet 2005 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres):

*L'Europe a besoin d'améliorer sa capacité à anticiper, à déclencher et à absorber les changements économiques et sociaux. Cela nécessite des coûts du travail favorables à l'emploi, des modes d'organisation du travail modernes et des marchés du travail fonctionnant bien, de manière à allier davantage la flexibilité avec la sécurité d'emploi et à répondre ainsi aux besoins des entreprises et des travailleurs. Cela devrait également contribuer à prévenir la segmentation des marchés du travail et à réduire le travail non déclaré.*

**Précédente communication de la Commission européenne (1989)**

La communication de 1989 a lancé un débat sur les causes du travail non déclaré et sur les options politiques pour le combattre. Le débat était focalisé sur deux aspects principaux. D'une part, il était nécessaire d'engager une discussion afin d'identifier correctement les causes et l'ampleur du problème. D'autre part, l'objectif était d'inscrire la lutte contre le travail non déclaré dans la stratégie globale en faveur de l'emploi [COM(98) 219].

**Recherches antérieures menées par la Commission européenne (2004)**

Le contexte des inquiétudes de la Commission européenne eu égard au travail non déclaré dans l'Union élargie est expliqué dans la communication de la Commission sur le travail non déclaré de 1998 [COM(98) 219 final] et dans l'analyse du *Travail non déclaré dans l'Union élargie* de Renooy et al., 2004 (voir [http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/employment\\_analysis/work/undeccl\\_work\\_final\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/employment_social/employment_analysis/work/undeccl_work_final_en.pdf)).

Les principaux objectifs de la recherche étaient de clarifier les définitions, les méthodologies de quantification,

les évaluations de l'ampleur, les bonnes pratiques et la répartition entre les hommes et les femmes du travail non déclaré. En bref, l'étude concluait que les informations sur l'ampleur et la structure du travail non déclaré collectées de manière fiable étaient rares.

En ce qui concerne l'EU-15, la conclusion était que l'ampleur du travail non déclaré dans la plupart des États membres était plutôt modeste, bien inférieure à 5 % du PIB, à l'exception des pays d'Europe méridionale tels que l'Italie ou la Grèce.

La participation au travail non déclaré était principalement le fait des hommes âgés de 25 à 45 ans, en général des travailleurs qualifiés qui ont souvent un emploi déclaré. Le secteur où l'incidence du travail informel était la plus élevée à travers toute l'Union européenne (UE) était la construction, suivie de l'agriculture (en Allemagne), de l'hôtellerie et de la restauration, et des services à domicile et à la personne.

En ce qui concerne les nouveaux États membres et les pays candidats de l'époque (2004), l'ampleur estimée du travail non déclaré allait de 8 % à 22 % du PIB. La République tchèque, l'Estonie et la Slovaquie étaient dans la tranche inférieure, la Bulgarie et la Roumanie dans la tranche supérieure, et la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Lituanie et la Lettonie dans la tranche médiane. Les caractéristiques les plus intéressantes du travail non déclaré dans les pays d'Europe centrale et orientale sont les suivantes:

- l'importance des secteurs du petit commerce et de l'hôtellerie-restauration;
- la présence d'une économie de subsistance basée sur l'agriculture, plus caractéristique des pays en voie de développement;
- l'importance relative des professions libérales;
- l'incidence relativement faible de l'économie informelle dans l'industrie manufacturière.

Les principaux facteurs entraînant une diminution du travail non déclaré dans ces pays sont le succès général et la stabilité du développement économique, la stabilité politique, l'intégration dans les marchés occidentaux (y compris la présence de capitaux étrangers) et la libéralisation du commerce extérieur.

Les femmes étaient globalement moins impliquées que les hommes dans le travail non déclaré dans les États membres

et les pays candidats. Cependant, les conditions des femmes ayant un travail non déclaré étaient moins favorables que celles des hommes. Les femmes avaient tendance à avoir moins d'autonomie dans leur emploi, à gagner moins et à accepter des emplois informels par nécessité économique. Pour les hommes, le travail non déclaré constitue plutôt un moyen d'augmenter leurs revenus.

## 2. L'INCIDENCE DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ

Le Bilan de l'OEE de l'automne 2004 révélait que l'ampleur du travail non déclaré se situait entre 1,5 % et 30 % du PIB et que le phénomène touchait principalement les pays candidats et les nouveaux États membres (à l'époque) <sup>(1)</sup>. Ce modèle n'a pas changé, mais il faut reconnaître qu'on ne dispose de nouvelles données officielles (c'est-à-dire après 2004) que pour un petit nombre de pays.

Le tableau 1 synthétise les dernières informations sur l'incidence du phénomène, au regard de la situation en 2004. On note un déclin dans six pays, dont quatre sont de nouveaux États membres. Les baisses enregistrées au Danemark, en Estonie, en Italie et en Slovaquie sont relativement faibles. Dans l'EU-15, la régression peut être due aux mesures prises par le gouvernement (campagnes d'information au Danemark, renforcement des contrôles, etc.), tandis que dans les nouveaux États membres le principal facteur est le rythme des créations d'emplois et l'apparition de pénuries de travailleurs.

Six autres pays, dont l'Allemagne et la Suède, ont enregistré des hausses de l'incidence du travail non déclaré bien que les taux restent relativement faibles. Les modifications des régimes d'imposition directe et indirecte en Allemagne ont, semble-t-il, eu un impact sur le travail non déclaré, tandis qu'en Suède les attitudes à l'égard de la fraude fiscale, qui semblent s'être relâchées, seraient à l'origine d'une bonne partie du changement. En Espagne, l'augmentation est restée modeste, sans qu'on puisse lui trouver de cause spécifique, mais il est intéressant de noter que la hausse aurait probablement été plus importante sans l'amnistie générale concernant les travailleurs immigrés en situation irrégulière en 2005.

Les autres pays où l'incidence du travail non déclaré a augmenté sont deux nouveaux États membres — la Bulgarie et Malte. Dans ces deux pays, il semble que les augmentations soient liées à la hausse générale de la taille de l'économie informelle.

<sup>(1)</sup> Le rapport de 2004 contenait des données sur la Norvège et la Turquie; ces pays ne sont pas inclus dans le présent document.

L'ampleur du phénomène semble ne pas avoir évolué dans seize pays. Dans ces pays, on ne dispose pas de nouvelles données officielles sur le travail non déclaré. Néanmoins, on ne dispose pas non plus d'indications indirectes

(nombre d'infractions à la loi, témoignages particuliers...) indiquant des changements dans la fréquence du phénomène.

**TABLEAU 1 → ÉVOLUTIONS DE L'INCIDENCE DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ DEPUIS 2004**

Pays	Commentaires
<b>Baisse de l'incidence du travail non déclaré</b>	
<b>Danemark</b>	Une enquête menée à intervalles réguliers révèle des baisses continues et modestes depuis 2001 (avec un pic à 3,8 % du PIB en 2001, puis 3 % en 2005). Il est possible que cette baisse globale cache une augmentation de l'incidence du phénomène parmi les femmes (résultant principalement des contrôles sévères exercés dans le secteur de la construction à forte dominante masculine).
<b>Estonie</b>	Il apparaît que la fréquence du travail non déclaré a légèrement régressé (d'entre 8 % et 9 % du PIB en 2001 à entre 7 % et 8 %). Elle reste élevée par rapport à l'EU-15 mais faible comparativement aux autres nouveaux États membres.
<b>Italie</b>	Les estimations basées sur la comptabilité nationale révèlent une réduction du travail non déclaré de 7,6 % du PIB en 2000 à 6,4 % en 2006. Cependant, cette réduction doit être restituée dans le contexte de l'amnistie de 2002 pour les travailleurs immigrés en situation irrégulière (régularisation de la situation de près de 650 000 travailleurs).
<b>Lituanie</b>	Le travail non déclaré a chuté d'environ 8 % à 6 % de l'ensemble de la population active. Cette baisse semble due aux pénuries de main-d'œuvre (résultant de la croissance économique et de l'émigration depuis 2003/2004).
<b>Pologne</b>	L'ampleur du phénomène est actuellement évaluée entre 12 % à 15 % du PIB, en baisse donc par rapport à l'estimation précédente (en 2003) qui était de 14 % à 25 %. Les données concernant la proportion de la population impliquée dans le travail non déclaré indiquent une baisse similaire.
<b>Slovaquie</b>	Légère baisse de l'incidence du travail non déclaré.
<b>Augmentation de l'incidence du travail non déclaré</b>	
<b>Bulgarie</b>	On ne dispose d'aucune donnée provenant de la comptabilité nationale, mais les enquêtes réalisées indiquent que l'économie parallèle a nettement augmenté depuis 2004. Il est donc probable que le travail non déclaré a également progressé.
<b>Allemagne</b>	Les données indiquent que le travail non déclaré a décliné jusqu'en 2006, mais on s'attend à une hausse récente de l'ordre de 1 % qui résulterait des modifications du régime fiscal.
<b>Espagne</b>	Les données indiquent une hausse entre 2003 et 2006 (mesurée par le nombre de travailleurs non déclarés, qui est passé de 11,6 % à 12,3 %). Toutefois, on note une baisse dans la construction et l'agriculture, liée à la régularisation des travailleurs immigrés en situation irrégulière en 2005.
<b>Malte</b>	Le travail non déclaré semble avoir augmenté au cours des dernières années. Cependant, les données concernent le travail non déclaré et l'emploi illégal (Malte se focalise sur l'économie souterraine, plutôt que sur le travail non déclaré en tant que tel).
<b>Suède</b>	Le phénomène s'est développé au cours de la dernière décennie. Une étude de 2006 le situe à 5 % du PIB, contre 3 % en 1997. De surcroît, alors que 11 % des travailleurs avaient eu une activité non déclarée en 1997, cette proportion était de 13 % en 2006.
<b>Aucun changement identifié dans l'incidence du travail non déclaré</b>	
<b>République tchèque, Irlande, Chypre, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovaquie, Finlande, Royaume-Uni</b> • Aucune donnée spécifique et aucune indication (preuves indirectes, par exemple) de changement dans l'incidence du phénomène.	
<b>Belgique</b>	Même éventail de données qu'en 2004. Une étude menée depuis lors (pour le secteur de la construction) a identifié des disparités régionales, l'incidence étant plus importante dans les régions où persiste un fort taux de chômage.
<b>Grèce</b>	Pas de données récentes, mais il semble que l'incidence reste au même niveau élevé. L'incorporation de l'économie souterraine dans le PIB se traduit par une hausse du PIB de la Grèce pour 2001-2006 de plus de 25 % (les données révisées pour le PIB sont en cours de validation par Eurostat).
<b>France</b>	Globalement, pas de changement. Cependant, on soupçonne une hausse dans la construction, l'hôtellerie-restauration et le commerce, ainsi qu'une baisse dans les autres branches des services — mesurée à partir des infractions à la législation.
<b>Luxembourg</b>	Pas de nouvelles données sur le travail non déclaré (depuis 2004). Toutefois, on remarque une augmentation du recours à des travailleurs temporaires non déclarés (attribuée à la rigidité de la réglementation des contrats à durée déterminée).
<b>Roumanie</b>	Les estimations actuelles du travail non déclaré le situent à entre 16 % et 21 % du PIB sans changement apparent dans l'incidence du travail non déclaré.

Aucune donnée ne suggère une évolution de la redistribution du travail non déclaré entre les secteurs dans aucun des États membres. Les secteurs les plus affectés sont toujours la construction, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture, ainsi que les services à la personne et à domicile. De même, les catégories ayant la plus forte probabilité d'exercer une activité non déclarée n'ont pas changé: les immigrés (en situation régulière et irrégulière), les travailleurs cumulant un deuxième emploi non déclaré, les étudiants et les femmes fournissant des services à la personne et à domicile.

On ne remarque aucun changement important au niveau de la mesure de l'incidence du travail non déclaré depuis le rapport de 2004 (voir l'annexe 1). Il est toujours difficile de mesurer précisément l'ampleur du travail non déclaré; les seules «avancées» dans ce domaine sont une poignée d'études spécifiques qui ont permis de mieux comprendre le phénomène dans quelques pays. L'administration fiscale suédoise a mené une étude approfondie en 2006 et une analyse du travail non déclaré dans le secteur de la construction a été réalisée en Belgique.

En Italie, la loi de finance pour 2007 introduit les indices de «congruité» (*indici di congruità*) qui doivent spécifier le nombre d'heures de travail requises pour produire un bien ou un service, ventilées par secteur, catégorie d'entreprise et zone géographique. Les entreprises qui s'écartent de l'indice approprié seront l'objet d'une inspection.

Cependant, les négociations relatives aux indices (leur quantification) continuent entre le gouvernement et les partenaires sociaux, tandis que les organisations patronales restent fermement opposées à leur introduction. Les experts d'autres États membres ont exprimé leur intérêt pour le développement de cet instrument, mais aucune discussion officielle n'a encore porté sur l'utilisation potentielle de tels indices dans d'autres pays.

### 3. L'IMPACT DU SALAIRE MINIMAL

Il existe un dispositif de salaire minimal obligatoire dans vingt et un des vingt-sept pays <sup>(2)</sup>. Dans les six autres pays — Danemark, Allemagne, Italie, Autriche, Finlande, Suède — où il n'existe pas de salaire minimal, rien ne prouve que les niveaux des salaires incitent à eux seuls au travail non déclaré. Il est clair que tout impact des niveaux de rémunération doit être considéré en tenant compte de l'impact du système d'imposition et des charges sociales (voir section 4).

On dénombre sept pays pour lesquels il apparaît que le salaire minimal contribue à l'incidence du travail non déclaré (voir tableau 2). Néanmoins, il faut souligner que les preuves ne sont pas flagrantes et qu'aucun de ces pays n'a

**TABLEAU 2 → PAYS OÙ LE SALAIRE MINIMAL INFLUE SUR L'INCIDENCE DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ**

Pays	Commentaires
Grèce	On ne dispose pas de données spécifiques sur l'impact du salaire minimal mais, compte tenu qu'il est fixé autour du revenu moyen des ouvriers, il est probable qu'il constitue une incitation au travail non déclaré.
France	Le salaire minimal aurait un impact sur le travail non déclaré, mais on ne dispose pas de preuves tangibles. Les coûts des cotisations patronales de sécurité sociale associées au salaire minimal sont faibles, mais ils sont accrus par les cotisations de retraite et d'assurance chômage.
Chypre	Le salaire minimal, qui ne s'applique qu'au secteur non syndiqué, a augmenté ces dernières années. Il n'existe ni données ni études sur le phénomène, mais, si elles ont un impact, il est probable que ces augmentations encouragent le travail non déclaré.
Lettonie	Le salaire minimal a été augmenté ces dernières années en vue de réduire le travail non déclaré. Cependant, l'écart est si faible entre le salaire minimal et le niveau minimal de subsistance que l'efficacité de cette mesure est très limitée et que le salaire minimal risque de continuer à inciter au travail non déclaré.
Hongrie	Il est probable que le salaire minimal contribue à l'incidence du travail non déclaré. Il est prouvé que les hausses récentes du salaire minimal ont découragé les petites entreprises à embaucher des travailleurs peu qualifiés à bas salaires; ces facteurs peuvent avoir eux-mêmes encouragé le travail non déclaré.
Malte	Les employeurs s'inquiétant de l'augmentation annuelle du salaire minimal, il est possible qu'il incite au travail non déclaré. Cependant, on ne dispose d'aucune preuve tangible de l'impact du salaire minimal sur le volume du travail non déclaré.
Pologne	Il est reconnu que le salaire minimal a un certain impact mais qui reste très limité, en raison notamment du petit nombre de personnes touchant le salaire minimal.

<sup>(2)</sup> Observatoire européen des relations industrielles.

mené d'étude spécifique sur l'impact du salaire minimal. Comme on pouvait s'y attendre, c'est le niveau relativement élevé auquel est fixé le salaire minimal qui peut inciter au travail non déclaré du point de vue des employeurs. Par ailleurs, pour l'employé, la perspective d'un salaire plus élevé et d'une couverture sociale devrait l'encourager à quitter l'économie informelle.

Dans les quatorze autres pays ayant un mécanisme de salaire minimal obligatoire, rien n'indique qu'il influe sur l'incidence du travail non déclaré (voir tableau 3). Les raisons expliquant cette absence d'impact sont multiples, mais, dans bien des cas, elles sont liées au faible niveau du salaire minimal.

**TABLEAU 3 → PAYS OÙ LE SALAIRE MINIMAL OBLIGATOIRE N'A PAS D'IMPACT OU A UN IMPACT NON IDENTIFIÉ**

Pays	Commentaires
<b>Belgique</b>	Aucune preuve tangible d'impact.
<b>Bulgarie</b>	Il ne semble pas qu'il y ait un impact, notamment parce que les employés touchant le salaire minimal sont exemptés des cotisations de sécurité sociale, ce qui constitue une incitation de moins au travail non déclaré.
<b>République tchèque</b>	Le gouvernement a récemment relevé le salaire minimal en espérant ainsi abolir les incitations au travail non déclaré. Cependant, rien ne prouve qu'un tel impact existe et le nouveau gouvernement ne semble pas avoir l'intention de poursuivre cette politique.
<b>Estonie</b>	L'impact est négligeable, en raison principalement du fait que 5 % seulement des employés sont rémunérés au salaire minimal.
<b>Irlande</b>	Rien n'indique qu'un impact existe. Les infractions à la réglementation du salaire minimal n'ont pas été liées au travail non déclaré.
<b>Espagne</b>	Le salaire minimal ne semble pas avoir d'impact, notamment du fait de son niveau relativement bas.
<b>Lituanie</b>	Le salaire minimal étant très faible, il est peu probable qu'il influe sur l'incidence du travail non déclaré.
<b>Luxembourg</b>	Rien n'indique qu'il a un impact.
<b>Pays-Bas</b>	Le salaire minimal étant bien en dessous des plus bas salaires, il est peu probable qu'il ait un impact.
<b>Portugal</b>	La couverture limitée du salaire minimal signifie qu'il a probablement peu d'impact. Même si le suivi et la mise en œuvre de ses augmentations sont exécutés comme prévu, il est probable qu'il continue à avoir peu d'impact.
<b>Roumanie</b>	Le salaire minimal est considéré comme un mécanisme permettant de lutter contre le travail non déclaré.
<b>Slovénie</b>	Aucune preuve tangible d'impact.
<b>Slovaquie</b>	Il n'y a pas d'évidence d'impact. Toutefois, le salaire minimal a augmenté plus vite que la croissance de la productivité de la main-d'œuvre, ce qui pourrait avoir incité au travail non déclaré, notamment dans les petites entreprises des secteurs à bas salaires.
<b>Royaume-Uni</b>	Rien n'indique qu'un tel impact existe. Si le niveau du salaire minimal commençait à avoir un effet négatif sur la disponibilité des emplois dans les secteurs et métiers à bas salaires, il est plus probable que les individus recourraient à l'emploi informel rémunéré, plutôt qu'au travail non déclaré.

## 4. L'IMPACT DES SYSTÈMES D'IMPOSITION ET DE SÉCURITÉ SOCIALE

Dans la majorité des pays, on considère que les régimes d'imposition et d'assurances sociales ont un impact significatif sur l'incidence du travail non déclaré. Les seules exceptions sont l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni. En Espagne et au Royaume-Uni, il est peu probable que les niveaux d'imposition relativement faibles agissent, à eux seuls, comme des incitations au travail non déclaré. En Irlande et aux Pays-Bas, ce ne sont

pas les taux d'imposition qui influent sur le travail non déclaré, mais la rigueur avec laquelle les régimes fiscaux sont appliqués.

Dans tous les autres pays, des raisons évidentes expliquent le lien entre les coûts liés à la fiscalité et aux systèmes de sécurité sociale et le travail non déclaré — tant du côté des employeurs que des employés. Dans la plupart de ces pays, ce sont les plus petits employeurs qui ont la plus grande probabilité de recourir au travail non déclaré afin d'éviter impôts et charges sociales. Ces employeurs sont également ceux qui risquent le moins d'être contrôlés. Parmi les employés, ce sont les travailleurs les moins payés et les moins qualifiés qui peuvent être incités à recourir au travail non déclaré afin d'éviter impôts et charges sociales.

**TABLEAU 4 → SYNTHÈSE DE L'IMPACT DES SYSTÈMES D'IMPOSITION ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DANS CHAQUE PAYS <sup>(3)</sup>**

Pays	Impact des systèmes d'imposition et de sécurité sociale
<b>Belgique</b>	On considère que les niveaux élevés d'imposition et de cotisations sociales contribuent à l'incidence du travail non déclaré.
<b>Bulgarie</b>	Les niveaux d'imposition et de cotisations sociales (patronales et salariales) sont relativement élevés et sont perçus comme des injustices du régime fiscal. Globalement, ces facteurs signifient que le régime est une incitation au travail non déclaré. Selon les organisations patronales, les moyennes et grandes entreprises ne sont pas (à quelques petites exceptions près) impliquées dans le travail non déclaré. Traditionnellement, ce sont les petites et micro-entreprises, y compris les travailleurs indépendants, qui recourent au travail non déclaré.
<b>République tchèque</b>	La forte imposition et les charges sociales élevées sur les revenus du travail sont considérées comme de fortes incitations au travail non déclaré.
<b>Danemark</b>	Les taux relativement élevés d'imposition et de TVA peuvent inciter au travail non déclaré. Néanmoins, les impôts sur le revenu ont baissé depuis 2004, mais ces baisses ont été minimales et rien n'indique qu'elles ont influé sur l'ampleur du travail non déclaré.
<b>Allemagne</b>	Les impôts et les cotisations sociales sont considérés comme des incitations au travail non déclaré; il faudra réduire les niveaux des cotisations sociales si on veut infléchir le travail non déclaré.
<b>Estonie</b>	La pression fiscale élevée sur les salaires serait la principale cause du travail non déclaré. Les taux d'imposition des salaires sont actuellement revus à la baisse pour stimuler l'emploi, tandis que le taux minimal des charges sociales a été augmenté en vue d'encourager les travailleurs indépendants à déclarer une plus grande proportion de leurs revenus. Le montant des cotisations individuelles joue un rôle déterminant dans le calcul des allocations. Néanmoins, le système d'indemnisation comprend peu d'incitations encourageant les travailleurs à bas salaires à occuper un emploi ordinaire déclaré.
<b>Irlande</b>	Les rares informations disponibles ne révèlent que des liens approximatifs entre la taille de l'économie souterraine et les modifications des niveaux d'imposition. Il semble toutefois que la sévérité accrue dans l'application du régime fiscal est plus susceptible d'influer sur le travail non déclaré que les niveaux d'imposition eux-mêmes. De plus, dans certaines branches particulières — la construction, l'industrie de transformation de la viande —, il apparaît que des employeurs rémunèrent certains employés en tant que travailleurs indépendants, ce qui augmente la probabilité de travail non déclaré.
<b>Grèce</b>	Le régime fiscal grec est considéré comme un système compliqué, inéquitable et injuste. L'évasion et la fraude fiscales sont très répandues; les recettes fiscales et l'assiette de l'impôt (ainsi que les taux d'imposition) ont décliné. On réduit actuellement la pression fiscale sur les travailleurs à revenus intermédiaires en vue d'encourager l'emploi ordinaire déclaré. Les charges sociales sont élevées et il est probable qu'elles incitent au travail non déclaré.
<b>Espagne</b>	Étant donné le relativement faible niveau d'imposition, il est peu probable qu'il encourage directement le travail non déclaré. Les petites entreprises peuvent être incitées à recourir au travail non déclaré, du fait qu'elles sont imposées en fonction de leur nombre d'employés. De plus, les employeurs peuvent réaliser d'importantes économies sur les cotisations sociales (24 % à 28 % des salaires versés) en ne déclarant pas certains travailleurs.
<b>France</b>	Les régimes d'imposition et de sécurité sociale continuent de décourager le travail, notamment pour les plus bas salaires, malgré les efforts accomplis pour s'attaquer au problème par le biais de prestations accordées aux travailleurs. Au début des années 90, la France avait le taux le plus élevé de cotisations sociales patronales. Depuis lors, d'importants changements ont été introduits en vue de mutualiser les coûts. Néanmoins, certains considèrent que cela a accru les incitations au travail non déclaré, étant donné que le lien entre l'emploi et le droit aux prestations sociales est plus faible.

<sup>(3)</sup> On ne dispose d'aucune information pour le Luxembourg.

Pays	Impact des systèmes d'imposition et de sécurité sociale
<b>Italie</b>	Les principales causes du travail non déclaré semblent liées à la volonté des employeurs de réduire les coûts du travail en évitant les impôts et les charges sociales. Certains employeurs emploient des travailleurs en tant que sous-traitants ( <i>parasubordinati</i> ) et paient alors 23 % (au lieu de 33 %) de cotisations de retraite.
<b>Chypre</b>	Le taux d'imposition directe des revenus a baissé depuis 2004, mais il est probable que la pression fiscale et les charges sociales continuent d'influer sur l'incidence du travail non déclaré. L'imposition indirecte a augmenté, ce qui constitue une incitation au travail non déclaré dans le secteur des services. Les discussions en cours sur la hausse des cotisations sociales se heurtent à des inquiétudes sur l'impact de cette hausse sur le travail non déclaré.
<b>Lettonie</b>	La principale motivation du travail non déclaré est certainement la fraude fiscale. La nécessité de simplifier le régime fiscal pour les PME et donc de lever les incitations au travail non déclaré est actuellement l'objet d'un débat. Le système de retraite a été révisé pour aligner les pensions sur les cotisations des travailleurs, en vue d'encourager le paiement des cotisations et d'abolir une des incitations au travail non déclaré. Toutefois, nombreux sont ceux qui considèrent que cela ne suffira pas pour inciter à régler impôts et charges sociales plutôt qu'à frauder.
<b>Lituanie</b>	Les régimes d'imposition et de sécurité sociale sont les principaux moteurs du travail non déclaré. Les rémunérations et les salaires sont relativement faibles alors que les impôts et les charges sociales sont relativement élevés, des facteurs constituant une forte incitation au travail non déclaré.
<b>Hongrie</b>	La pression fiscale est élevée et on considère que cela influe sur l'incidence du travail non déclaré. De même, les cotisations sociales sont perçues comme de fortes incitations au travail non déclaré.
<b>Malte</b>	Ces dernières années, les niveaux d'imposition ont été abaissés et les tranches d'imposition ont été révisées, ce qui devrait réduire les incitations au travail non déclaré pour les travailleurs à revenu intermédiaire. L'impôt sur les entreprises est relativement élevé (35 %), mais il n'est pas évident que cela influe sur les niveaux de travail non déclaré parmi les employeurs. On considère que la fraude à la TVA est très répandue, notamment parmi les travailleurs indépendants. L'écart entre le salaire minimal et l'allocation de chômage est très faible, ce qui risque d'encourager les chômeurs à conserver leur indemnité de chômage tout en complétant leur revenu par des activités non déclarées.
<b>Pays-Bas</b>	En raison de la sévérité des contrôles, il est devenu difficile d'employer des travailleurs sans régler les impôts et les charges sociales (notamment dans les secteurs employant de nombreux travailleurs temporaires ou saisonniers). Il est peu probable que les travailleurs rémunérés en espèces de la main à la main paient des impôts, mais ils représentent moins de 5 % de la population active.
<b>Autriche</b>	Le niveau relativement élevé de la TVA, des taux d'imposition et des coûts non salariaux de la main-d'œuvre sont les principales causes du travail non déclaré. Les estimations montrent que près de la moitié de l'augmentation du travail au noir est due à la hausse des impôts et des charges sociales.
<b>Pologne</b>	Le régime fiscal est considéré comme une sérieuse incitation au travail non déclaré, notamment pour les employés à bas salaire. Les niveaux élevés d'imposition sont assortis de nombreuses sources alternatives de revenu provenant des recettes publiques (pensions de retraite, pensions d'incapacité, allocations de chômage, prestations sociales) et du travail non déclaré — ce qui ne constitue pas une incitation à déclarer le travail.
<b>Portugal</b>	Le taux d'imposition des revenus des entreprises a été réduit en 2005 (de 30 % à 25 %) et les dispositifs de contrôle ont été renforcés. Il n'est toutefois pas possible de dire si la réduction de ce taux a engendré une réduction du travail non déclaré. Le régime fiscal pour les travailleurs indépendants pousse certainement au travail non déclaré. Les entreprises ayant un petit chiffre d'affaires bénéficient d'un système simplifié d'imposition et d'un taux plus faible, 20 %; on pense que cela a réduit le travail non déclaré. Les contrôles sont plus rigoureux pour les grandes entreprises et montrent que celles-ci ne pratiquent pas le travail non déclaré. Il est impossible de dire si le système de protection sociale influe sur le travail non déclaré. Les employeurs considèrent que les charges sociales patronales sont élevées, ce qui signifie qu'elles peuvent constituer une incitation au travail non déclaré. Cependant, les employeurs savent que les inspections et les contrôles ont augmenté ces dernières années.
<b>Roumanie</b>	Le gouvernement a introduit un taux unique d'imposition des revenus (de 16 %) en 2005. C'est un des — nombreux — facteurs qui ont certainement contribué à la croissance de l'économie. Néanmoins, on ne dispose d'aucune évaluation ou étude d'impact de cette mesure sur le travail non déclaré. On peut estimer que ce taux forfaitaire pourrait participer à la réduction du travail non déclaré, s'il est maintenu assez longtemps. Il faudrait cependant réaliser une évaluation de tous les facteurs pertinents. Toutefois, globalement, étant donné la complexité des facteurs conduisant au travail non déclaré, une telle mesure ne constitue pas la panacée pour combattre le travail non déclaré. Le régime d'assurance sociale est similaire au système d'imposition en ce que les réductions des taux de cotisation aux différents dispositifs de sécurité sociale soulignent l'importance attachée par le gouvernement national aux problèmes engendrés par le travail non déclaré. Certains considèrent qu'un seuil optimal a été atteint et que toute réduction supplémentaire des taux de cotisation risque de créer de nouveaux problèmes. Là encore, aucune évaluation ou étude n'a été réalisée pour déterminer l'impact du régime d'assurance sociale sur le travail non déclaré.
<b>Slovénie</b>	L'abolition progressive des taxes sur les salaires est en cours, le but étant de rendre le travail plus attractif. Les taux d'imposition des salaires ont été réduits pour toutes les tranches d'imposition.

Pays	Impact des systèmes d'imposition et de sécurité sociale
<b>Slovaquie</b>	<p>Depuis 2004, tous les revenus des entreprises et des individus sont imposés à un taux forfaitaire de 19 %. La plupart des exemptions fiscales ont été abolies, et l'impôt sur le revenu a baissé pour presque tous les contribuables. Cela a eu une influence positive sur la déclaration de tous les revenus du travail, étant donné qu'il n'y a plus aucun intérêt à réduire l'assiette de l'impôt.</p> <p>Néanmoins, les charges sociales élevées continuent à encourager l'emploi au salaire minimal/bas salaire. Le système est complexe; les cotisations sociales sont prélevées sur les revenus du travail, alors que les impôts sont perçus sur tous les types de revenu. Il encourage à minimiser ou à éviter les charges sociales.</p>
<b>Finlande</b>	<p>Les incitations au travail ne sont pas déterminantes étant donné que les impôts sont élevés, les prestations sociales sont généreuses et les services publics sont gratuits. Il semble que ces facteurs n'encouragent pas à travailler mais favorisent plutôt le travail non déclaré.</p>
<b>Suède</b>	<p>La fraude fiscale (alliée aux niveaux élevés d'imposition) est la raison conduisant au travail non déclaré citée le plus souvent (selon une étude de l'administration fiscale en 2006), principalement par les hommes, les travailleurs indépendants et ceux qui ont un niveau d'éducation plus élevé.</p> <p>La non-déclaration des revenus est généralement perçue comme un «délit mineur» et le sentiment général est qu'il y a peu de risque d'être détecté.</p> <p>Il est généralement reconnu que les niveaux relativement élevés des cotisations de sécurité sociale ont eu pour effet d'inciter au travail non déclaré. Un rapport de l'administration fiscale de 2007 recommande d'abaisser (à 20 % au lieu 32 %) les taux des cotisations sociales pour les employeurs qui sont des particuliers.</p>
<b>Royaume-Uni</b>	<p>Les niveaux relativement faibles d'imposition des revenus sont censés réduire les incitations au travail non déclaré. Toutefois, l'augmentation de la pression fiscale au cours des dix dernières années est problématique tant pour les entreprises que pour les individus. Les entreprises sont confrontées à deux difficultés principales — la complexité du régime fiscal et les pertes en termes de fiscalité indirecte.</p> <p>Le fait que l'emploi formel, notamment pour les travailleurs à bas salaire, est devenu de plus en plus souvent temporaire et peu sûr n'incite pas toujours à renoncer aux prestations sociales. Les crédits d'impôt visent à aider les travailleurs à bas revenus mais découragent la déclaration des revenus d'un deuxième membre du foyer.</p>

## 5. LES MESURES VISANT À LUTTER CONTRE LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ

Les États membres continuent à mettre en œuvre un arsenal de mesures visant à combattre le travail non déclaré. Nombre de ces mesures ne visent pas simplement à réduire l'ampleur du travail non déclaré, mais tentent d'atteindre d'autres objectifs, comme d'augmenter l'emploi et de stimuler l'entreprise, qui ont un impact indirect sur le travail non déclaré.

Bien que tous les États membres s'intéressent clairement à la question du travail non déclaré, certain d'entre eux y attachent une importance particulière:

- À Chypre, le travail non déclaré n'était pas considéré comme une priorité importante jusqu'à récemment; il était, par exemple, presque admis que les travailleurs indépendants ne paient que peu, voire pas, d'impôts sur le revenu. Le gouvernement reconnaît aujourd'hui qu'il existe des sources relativement importantes de recettes fiscales «supplémentaires» dans le travail non déclaré.
- La France a manifesté un intérêt pour la question depuis longtemps, surtout depuis 2000, qui a été exprimé dans ses plans d'action nationaux de lutte contre le travail non déclaré pour 2004-2005 et pour 2005-2006.
- En Italie, la sphère politique s'est intéressée au travail non déclaré au cours des trois dernières années, à la suite de plusieurs accidents fatals liés au travail non déclaré dans le secteur de la construction. La lutte contre le travail non déclaré est évoquée dans les discussions sur la réforme du dispositif d'allocation de chômage et sur l'introduction possible des principes de flexicurité. Néanmoins, compte tenu de la taille de l'économie informelle en Italie, tout changement de ce type risque de se transformer en incitation non intentionnelle au travail non déclaré.
- Aux Pays-Bas, le gouvernement met en œuvre depuis un certain temps un programme (*Handhavingsprogramma 2003-2006*) visant à combattre le travail non déclaré. Cependant, devant les inquiétudes engendrées

par les faibles taux de détection du travail non déclaré en tant que «fraude», il a lancé un nouveau programme visant à renforcer l'application de la loi.

- Au Portugal, l'intérêt des politiques à l'égard du travail non déclaré a décliné, d'autres inquiétudes (telles que la récession, le chômage et l'immigration) ayant conduit à reléguer le problème au deuxième plan. Toutefois, le lien entre l'immigration et le travail non déclaré a été reconnu et des incitations ont été introduites pour encourager les immigrants à exercer des activités déclarées. Le gouvernement a publié des propositions en 2006 en vue d'introduire des éléments de flexicurité dans le marché du travail, mais ces dispositions ne s'attaquent pas directement au travail non déclaré.
- En Roumanie, le travail non déclaré a toujours été en bonne place sur l'agenda politique. La croissance économique de ces dernières années a mis en lumière les dangers du travail non déclaré, ce qui a entraîné l'introduction de mesures visant à le combattre. Le premier programme national de réforme de la Roumanie dénote une forte sensibilisation au problème du travail non déclaré et identifie les mesures qui pourraient permettre d'y remédier. On peut toutefois regretter l'absence d'évaluation de l'impact de ces mesures sur le travail non déclaré.

Le tableau 5 synthétise les mesures introduites par les États membres ces dernières années et constitue donc une actualisation des mesures présentées dans le Bilan de 2004.

Il apparaît qu'il existe de nombreux exemples de mesures visant à renforcer l'application des actions de lutte contre le travail non déclaré; vingt et un pays (dont huit nouveaux États membres) ont récemment introduit de nouvelles mesures répressives. Les autres grandes catégories de mesures concernent les subventions et les abattements fiscaux et visent généralement à fournir des incitations au travail déclaré; seize pays ont introduit de telles mesures ces dernières années. Des campagnes de sensibilisation de la société ont été lancées par dix pays et des mesures visant à réduire la charge administrative pour les entreprises et les employeurs privés ont été introduites dans six pays.

Il est encore trop tôt pour juger du succès de ces mesures. Ce sont pour la plupart des initiatives récentes, mais leur évaluation serait utile car elle permettrait d'identifier les «bonnes pratiques» à recommander aux autres États membres.

**TABLEAU 5 → MESURES VISANT À LUTTER CONTRE LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ**

Pays	Mesures spéciales
<b>Réduction de la charge administrative pour les entreprises et les employeurs privés</b>	
<b>Estonie</b>	Réduction de la charge législative et administrative par le biais des e-services et utilisation de solutions informatisées pour fournir des services aux entreprises.
<b>Grèce</b>	Introduction de mesures encourageant l'esprit d'entreprise (ciblant plus particulièrement les PME). Ces mesures devraient contrebalancer certaines des incitations au travail non déclaré.
<b>Espagne</b>	Introduction de mesures visant à améliorer les conditions de travail et les prestations pour les travailleurs indépendants. Cela devrait diminuer les incitations au travail non déclaré.
<b>Pays-Bas</b>	La procédure d'octroi des permis de travail aux employés originaires de certains pays a été simplifiée dans une tentative de réduction du nombre de travailleurs illégaux. Les formalités de déclaration des impôts ont été simplifiées pour les particuliers.
<b>Portugal</b>	Les procédures de création d'entreprises ont été simplifiées.
<b>Slovaquie</b>	Les procédures de création d'entreprises ont été simplifiées. Des services sont proposés pour aider les travailleurs pendant la transition du travail non déclaré à un emploi formel.
<b>Subventions et abattements fiscaux (y compris les incitations à participer à l'économie formelle)</b>	
<b>Belgique</b>	Réductions des niveaux des impôts et des cotisations sociales, en vue de fournir des incitations au travail déclaré.
<b>Bulgarie</b>	Des réductions des niveaux d'imposition et de cotisations sociales sont introduites depuis 2007, mais les contributions indirectes sont augmentées. Globalement, le résultat risque d'être un impact neutre sur le travail non déclaré.
<b>République tchèque</b>	Introduction d'une réduction des taux d'imposition sur les bas salaires en 2006 pour inciter à déclarer les revenus du travail.
<b>Danemark</b>	La couverture du dispositif pour les services à domicile (introduit en 1994 pour subventionner les ménages recourant à des services à domicile) a été réduite — d'une subvention initiale de 50 % des coûts — et les conditions d'éligibilité ont été rendues plus strictes. Cela a probablement engendré une augmentation du nombre de femmes ayant un emploi non déclaré; il est aujourd'hui demandé d'assouplir à nouveau le dispositif en vue de réduire le travail non déclaré.
<b>Estonie</b>	Réduction des impôts et réforme des assurances sociales.
<b>Espagne</b>	La régularisation de la situation des travailleurs immigrés en 2005 a permis que quelque 500 000 immigrés deviennent des travailleurs déclarés. Des mesures ont été introduites en 2006 en vue d'encourager les emplois permanents, sous forme d'incitations financières comprenant des réductions des charges sociales. D'autres mesures ont été mises en œuvre récemment pour améliorer les conditions de travail dans les services à domicile. Elles visent à améliorer les horaires de travail, à fournir des allocations de chômage et à accroître les coûts de licenciement des employés de ce secteur. Une réforme fiscale va permettre de diminuer les impôts pour les tranches inférieures de revenu (une économie de 17 % pour 60 % des contribuables).
<b>France</b>	Réduction de la TVA sur les travaux de rénovation au domicile des particuliers et sur les services à la personne (qui a conduit à la création de près de 50 000 emplois en deux ans). La mesure (introduite en 2001) qui permettait aux chômeurs de commencer à retravailler sans perdre immédiatement leurs prestations a été élargie.
<b>Pays-Bas</b>	Introduction des crédits d'impôt pour tous les actifs rémunérés en vue de rendre l'emploi plus attractif financièrement, notamment pour les personnes au bas de l'échelle du marché du travail. Une tentative de régularisation des activités rémunérées en espèces de la main à la main, telles que les services à domicile, a été faite. Le nombre d'heures de travail à partir duquel sont dues les charges sociales est désormais relativement élevé.
<b>Autriche</b>	Un dispositif de chèque emploi-service pour les ménages a été introduit dans le secteur des soins à la personne. Seuls les travailleurs en possession d'un permis de travail sont éligibles et la participation au dispositif a été plus faible que prévue.
<b>Pologne</b>	Le montant des charges sociales a été réduit en 2005 pour les nouveaux travailleurs indépendants. Au cours des vingt-quatre premiers mois à leur compte, l'assiette de l'impôt a été abaissée à 30 % du salaire minimal.
<b>Portugal</b>	Introduction d'incitations pour les chômeurs à participer à un emploi formel plutôt qu'au travail non déclaré.
<b>Roumanie</b>	Un taux forfaitaire d'imposition des revenus a été introduit en 2005. Ce taux et la réduction progressive des charges sociales sont présentés dans le programme national de réforme comme les mesures clés de lutte contre le travail non déclaré. Une mesure récente décidée par les partenaires sociaux introduit un salaire minimal plus élevé pour les travailleurs ayant un niveau d'instruction élevé. On espère ainsi combattre la sous-déclaration des revenus parmi les employés les plus qualifiés, qui est particulièrement courante dans les PME.
<b>Slovaquie</b>	Un taux forfaitaire d'imposition des revenus a été introduit pour accroître les incitations à déclarer toute activité.
<b>Finlande</b>	Une mesure temporaire de soutien pour les bas salaires a été introduite en 2006 pour stimuler l'emploi des travailleurs âgés ayant de faibles revenus. Le dégrèvement fiscal pour les services à domicile a été augmenté et étendu pour couvrir les services de soins à la personne et les travaux de rénovation.
<b>Suède</b>	Un abattement fiscal pour les services à domicile est applicable depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2007. Le gouvernement a récemment fait part de son intention de réduire les cotisations sociales dans certaines branches des services (celles où le travail non déclaré est le plus courant).
<b>Royaume-Uni</b>	Quelques projets pilotes visent à aider les individus à régulariser leurs activités professionnelles. Un revenu complémentaire alloué aux travailleurs en activité ( <i>Working Tax Credit</i> ) a pour but d'encourager les individus à occuper des emplois formels.

Pays	Mesures spéciales
<b>Renforcement de la réglementation du marché du travail</b>	
République tchèque	Introduction (à partir de 2004) de conditions plus strictes quant au type d'activités que peuvent réaliser les travailleurs indépendants (au lieu des contrats de travail ordinaires).
Chypre	Une loi (introduite en janvier 2006) rend obligatoires la déclaration des revenus pour toute personne gagnant plus de 10 millions de livres chypriotes, l'autoévaluation pour les travailleurs indépendants, des pénalités pour les retards dans la soumission des déclarations des revenus, ainsi que la présentation de comptes certifiés pour les travailleurs indépendants gagnant plus de 40 millions de livres chypriotes.
Malte	Il existe des politiques actives du marché du travail conçues pour inciter à passer du travail non déclaré à un emploi régulier. Elles comprennent des mesures ciblant les femmes (étant donné qu'on considère qu'elles constituent une grande partie de l'économie souterraine).
Roumanie	Le salaire minimal obligatoire en Roumanie est considéré comme un instrument important de la lutte contre le travail non déclaré. Il n'est pas envisagé que le salaire minimal puisse augmenter les incitations au travail non déclaré.
<b>S'attaquer aux rigidités du marché du travail</b>	
Bulgarie	Des programmes visent à aider les personnes défavorisées sur le marché du travail, comme le programme «Des prestations sociales à l'emploi» qui doit, en 2007, garantir un emploi à 27 % des chômeurs — il absorbera 72 % du budget de la politique active du marché du travail.
République tchèque	Les chômeurs déclarés ont le droit de travailler occasionnellement à temps partiel (depuis 2004). Cela a permis aux chômeurs d'exercer une activité tout en conservant leurs allocations de chômage (avec un plafond à 50 % du temps de travail ordinaire ou à la moitié du salaire minimal).
Irlande	Plusieurs mesures, qui n'ont pas été élaborées dans le but de décourager le travail non déclaré, ont cet effet: «Back to Work» («Retour au travail»), «Back to Education» («Reprise des études»), le complément de revenu pour les familles, ainsi que des tolérances et des dégrèvements dans le régime d'imposition. L'impact de ces mesures a été accru, étant donné que leur montant a augmenté pour les individus. De plus, les mesures d'activation sont un outil important de dissuasion du travail non déclaré; elles fournissent des «itinéraires de progression» vers un emploi ou une formation pour les chômeurs de longue durée.
Grèce	Une nouvelle loi en préparation doit inclure un fonds qui permettra d'allouer des prestations de chômage sans limite de temps aux travailleurs âgés dans les zones où le chômage est élevé.
Royaume-Uni	Diverses initiatives, menées dans le cadre par exemple du <i>New Deal</i> , offrent un soutien substantiel aux chômeurs qui s'insèrent dans le marché du travail; on a aussi récemment cherché à entraver le travail informel en organisant des entretiens d'emploi à des heures imprévisibles et avec un très bref préavis.
<b>Application plus stricte</b>	
Belgique	Enregistrement informatisé des déplacements des travailleurs immigrés dans et hors du pays, ainsi que de toute activité menée par les entreprises étrangères. Amélioration des mécanismes d'échange d'informations entre les agences.
République tchèque	Introduction de conditions plus strictes pour l'enregistrement et extension des pouvoirs de l'inspection du travail (depuis octobre 2004). D'autres mesures restrictives (comme les inspections dans les entreprises par les agences pour l'emploi et l'inspection du travail, les pénalités financières en cas de travail non déclaré) sont introduites en 2007.
Danemark	Des contrôles et une application plus stricte de la législation sont exercés depuis 2004 dans certains secteurs spécifiques (tels que la construction et l'hôtellerie-restauration). On a aussi introduit une nouvelle législation donnant à l'administration fiscale un accès plus facile aux chantiers de construction afin de contrôler les registres des employeurs.
Allemagne	En 2004, une nouvelle loi a redéfini le travail non déclaré pour en exclure les activités sans but lucratif, a élargi le champ des compétences des services des douanes, a augmenté les amendes et a rendu illégal le non-paiement des charges sociales. La fraude fiscale des ménages liée aux «mini-emplois» est devenue un délit administratif.
Estonie	Les activités de contrôle instaurées récemment comprennent le redoublement des inspections dans les entreprises, l'analyse d'échantillons d'entreprises et le suivi des infractions. À la suite de l'introduction de ces mesures, la proportion de salariés déclarés a augmenté.
Grèce	Une nouvelle mesure vise à régulariser la situation des immigrés clandestins (dans le cadre de trois exercices distincts de régularisation). Il existe également une nouvelle loi dont le but est de simplifier et de rationaliser les droits des travailleurs immigrés détenteurs d'un permis de séjour et de travail. Une autre nouvelle loi est élaborée actuellement en vue de diminuer les charges sociales patronales sur les salaires des employés couverts par des conventions collectives locales. Elle doit également permettre de moderniser l'inspection du travail.
France	Les sanctions ont été renforcées ces dernières années (ainsi, dans certains secteurs, le nombre des inspections dans les entreprises a augmenté de 14 % depuis 2005 et celui des inspections des travailleurs soupçonnés d'avoir une activité non déclarée a aussi augmenté). Une nouvelle sanction permet de retirer les aides publiques, crédits d'impôt et subventions aux PME qui pratiquent le travail non déclaré.
Italie	Plusieurs mesures étaient en vigueur avant 2004; elles sont désormais mises en œuvre avec plus de rigueur. La loi Biagi (2003) interdit les contrats de sous-traitance injustifiés ( <i>parasubordinati</i> ); depuis 2006, son application a été renforcée. Les mesures plus récentes comprennent le dit «Decreto Bersani», qui permet la fermeture des chantiers de construction lorsque plus de 20 % de l'ensemble des travailleurs impliqués ne sont pas déclarés, ainsi qu'un arsenal d'autres mesures de contrôle et des sanctions. La loi de programmation budgétaire pour 2007 introduisait également d'importantes mesures, y compris le renforcement des inspections et des incitations fiscales en cas d'embauche de travailleurs en contrat à durée indéterminée (CDI).

Pays	Mesures spéciales
<b>Chypre</b>	L'application de la loi est renforcée pour prévenir l'emploi de travailleurs en situation irrégulière.
<b>Lituanie</b>	Des procédures plus strictes de contrôle et de nouvelles sanctions sont appliquées depuis 2004.
<b>Luxembourg</b>	Une loi de 2006 vise à améliorer l'efficacité et le fonctionnement de l'inspection du travail et des mines.
<b>Hongrie</b>	Des contrôles plus stricts des entreprises ont été introduits, notamment dans la construction et l'agriculture. En 2008, les contrôles concernant l'attribution de certificats d'incapacité seront renforcés (il semble que de nombreux travailleurs ayant une incapacité reconnue travaillent sans être déclarés).
<b>Malte</b>	Une nouvelle loi (2005) vise à réglementer l'emploi des travailleurs immigrés et à instaurer des contrôles de l'emploi informel. Plusieurs mesures visent à détecter les abus en matière de prestations sociales.
<b>Pays-Bas</b>	Les contrôles à l'égard des employeurs qui paient en dessous du salaire horaire minimal seront renforcés.
<b>Autriche</b>	Les mesures récentes ont été focalisées sur le renforcement de l'application de la législation et sur l'augmentation des personnels de l'inspection du travail. En 2006, les amendes en cas d'emploi illégal de travailleurs immigrés ont doublé.
<b>Portugal</b>	Diverses mesures ont été introduites pour renforcer les inspections et le contrôle du respect des régimes d'imposition et de sécurité sociale (premières étapes de la lutte contre la sous-déclaration des revenus).
<b>Slovénie</b>	Les compétences des services d'inspection ont été étendues pour leur permettre de fixer des mesures et des sanctions administratives. Plusieurs agences peuvent désormais réaliser conjointement des inspections.
<b>Slovaquie</b>	Les mesures comprennent une campagne massive d'inspections, une surveillance accrue et le renforcement des sanctions.
<b>Finlande</b>	Plusieurs mesures ont été introduites, dont l'obligation de se munir de papiers d'identité pour tous les employés des chantiers de construction et la surveillance plus étroite des travailleurs immigrés dans les entreprises employant de la main-d'œuvre étrangère. Un projet spécial (VIRKE) vise à améliorer la coopération entre l'administration fiscale, la police et les douanes.
<b>Suède</b>	Le personnel de l'administration fiscale a été augmenté en 2006 et en 2007 dans le but de multiplier les contrôles fiscaux et les audits. Dans les secteurs à «hauts risques» que sont la restauration et les salons de coiffure, les employeurs sont tenus depuis janvier 2007 de tenir des registres de leur personnel. Les partenaires sociaux du secteur de la construction ont aussi convenu de se conformer à cette exigence.
<b>Royaume-Uni</b>	Les services de l'inspection du travail appliquent principalement des mesures punitives, en intentant des poursuites judiciaires, pour réduire l'emploi informel lorsqu'il est assorti de fraude aux prestations ou d'évasion fiscale.
Amnisties	
<b>Chypre</b>	Un programme d'amnistie fiscale a été introduit récemment.
Campagnes de sensibilisation	
<b>Bulgarie</b>	Un débat public sur les problèmes liés au travail non déclaré s'est tenu en 2005 (entre les partenaires sociaux — confédération des syndicats). Une campagne de sensibilisation de la société — intitulée «En pleine lumière» — lancée en 2007 est menée par l'Association industrielle bulgare.
<b>Danemark</b>	Depuis 2004, plusieurs campagnes ont visé à faire évoluer les attitudes à l'égard du travail non déclaré, comme «Fair-play», une campagne d'information menée en coopération avec les partenaires sociaux pour lutter contre la fraude fiscale, qui ciblait plus particulièrement les jeunes.
<b>Allemagne</b>	Des alliances publiques contre le travail non déclaré entre les partenaires sociaux et le gouvernement ont été nouées dans les secteurs de la construction et des transports. Les mesures spécifiques mises en œuvre comprennent des campagnes publiques d'information.
<b>France</b>	Une charte de bonne pratique, convenue par les représentants sectoriels, a été mise en œuvre dans le secteur de la construction.
<b>Lituanie</b>	Depuis 2004, de vastes campagnes d'information dans les médias ont visé à sensibiliser le public au problème du travail non déclaré.
<b>Autriche</b>	Les campagnes de sensibilisation sont actuellement envisagées comme options pour le futur.
<b>Roumanie</b>	L'administration fiscale mène une campagne de mise en garde contre le travail non déclaré. L'ambassade du Royaume-Uni a organisé une campagne mettant l'accent sur les dangers de la migration illégale à des fins d'emploi vers le Royaume-Uni.
<b>Slovaquie</b>	Une vaste campagne médiatique a permis de sensibiliser le public.
<b>Suède</b>	Des efforts ont été faits pour sensibiliser la société dans le cadre de campagnes conjointes d'information menées par l'administration fiscale et par le bureau suédois de lutte contre la criminalité économique. Quelques campagnes ont également impliqué les partenaires sociaux, comme dans le secteur de la construction.
<b>Royaume-Uni</b>	Plusieurs vastes campagnes ont visé à décourager la fraude aux prestations.

## 6. CONCLUSIONS

Cette mise à jour de la situation du travail non déclaré à travers l'Union européenne depuis 2004 met en évidence relativement peu de changements dans l'incidence et la distribution du travail non déclaré dans les économies des États membres. Il apparaît clairement que la plupart des pays se soucient de l'impact des régimes d'imposition et de sécurité sociale; les inquiétudes quant à l'impact potentiel du salaire minimal sont moins perceptibles.

Une caractéristique commune à la présente analyse et au rapport de 2004 est l'insuffisance relative de données pertinentes ou d'études portant sur le travail non déclaré.

On remarque quelques exceptions mais, dans l'ensemble, le degré d'attention attaché au travail non déclaré au niveau des politiques et du personnel politique n'est pas reflété dans la rigueur ou la portée des recherches sur la question. Il faut toutefois reconnaître qu'il est extrêmement difficile de quantifier le travail non déclaré.

Les États membres continuent d'appliquer un vaste arsenal de mesures pour lutter contre le problème du travail non déclaré. La majorité de ces mesures ont des objectifs multiples et n'ont pas été conçues spécifiquement pour s'attaquer au travail non déclaré. Nombre d'entre elles visent à faire respecter la législation ou sont des incitations à déclarer le travail. Compte tenu de la grande variété des mesures mises en œuvre, il serait utile de connaître les résultats des évaluations de leur efficacité.

# ANNEXE — PROBLÈMES

## D'ÉVALUATION ET DE QUANTIFICATION

### DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ

Le Bilan de l'OEE de l'automne 2004 avait souligné les problèmes associés à la quantification du travail non déclaré. Ces problèmes existent toujours.

Les méthodes de mesure indirecte comprennent:

- les méthodes monétaires, telles que la mesure du ratio entre les avoirs en monnaie et les dépôts à vue. Ces méthodes sous-entendent que la plupart des transactions dans l'économie souterraine sont effectuées en espèces, d'où la difficulté d'établir une distinction entre les activités légales et illégales. Les experts de l'OCDE, lors de la préparation du *Manuel sur la mesure de l'économie non observée* (2002), ont considéré que ce type de méthode a une utilité limitée;
- la méthode de comptabilité du travail, qui consiste à comparer les données relatives au marché du travail (collectées par le biais des enquêtes sur les forces de travail) avec les données sur la participation au marché du travail obtenues à partir d'autres sources (telles que l'enquête auprès des ménages);

- la construction de modèles économétriques qui utilisent certains indicateurs de la partie non déclarée de l'économie et un ensemble de déterminants supposés pour élaborer des modèles donnant une indication de son ampleur;
- la consommation d'électricité, qui permet de comparer la quantité d'énergie requise pour les activités déclarées et la quantité réellement utilisée. Cette méthode repose sur l'hypothèse que la plupart du travail non déclaré requiert beaucoup d'électricité, mais on ne considère généralement pas que ces résultats dressent un tableau exact de l'ampleur de l'économie souterraine.

Les mesures directes sont basées sur les résultats d'enquêtes et de sondages mais cette méthode pose un certain nombre de problèmes:

- peu d'enquêtes ont été menées et on ne dispose généralement d'aucune série chronologique;
- la comparabilité des données est limitée;
- la fiabilité des résultats dépend de la qualité du questionnaire et des compétences de l'enquêteur;
- une sous-estimation est possible en raison de la tendance à éviter l'aveu de l'activité souterraine.

# BIBLIOGRAPHIE

## DOCUMENTATION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, *Le travail non déclaré* (en ligne), [http://ec.europa.eu/employment\\_social/employment\\_analysis/work\\_enlarg\\_en.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/employment_analysis/work_enlarg_en.htm)

Observatoire européen de l'emploi (OEE) (2004), *Bilan de l'OEE: automne 2004*, Birmingham, (en ligne) [http://www.eu-employment-observatory.net/resources/reviews/OEE\\_review\\_autumn2004\\_fr.pdf](http://www.eu-employment-observatory.net/resources/reviews/OEE_review_autumn2004_fr.pdf)

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) (2004), *Panorama de l'emploi 2004*, Paris, (en ligne) <http://miranda.sourceOCDE.org/upload/8104121e.pdf>

## BELGIQUE

Algemeen Christelijk Vakverbond (ACV) (2007), *Voor een rechtvaardige fiscaliteit*, Bruxelles.

Blades, D., et Roberts, D. (2002), «Measuring the Non-Observed Economy», *Statistiques en bref*, n° 5 (11-2002), OCDE, Paris.

Bruyninckx, H. (1998), «Is meten weten?», *Nieuwsbrief van het Steunpunt WAV*, VIII-3, p. 6-15.

Buelens, J. (2007), «Tewerkstelling van buitenlandse arbeidskrachten in de bouwsector», *De constructies van deloyale concurrentie juridisch belicht en doorprijkt*, Anters, U.A., 249 blz.

Cowell, F. A. (2004), Carrots and sticks in enforcement, dans Aaron, H. J., et Slemrod, J. (éd.), *The Crisis in Tax Administration*, Washington, DC, Brookings Institution, p. 230-275.

De Jonghe, M. (2006), *Hervormingen problematisch voor werkgevers*, INFOR VBO, 18 mai 2006.

Deneve, C. (1993), «Twintig jaar bestrijding tegen zwartwerk», dans Desaeeyere, W., et al., *De donkere kant van de maan*, Louvain.

De Sutter, T. (2000), «Het Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap (PWA): regelgeving en praktijkervaring», *Juridisch Wetenschappelijk Studententijdschrift*, Faculteit Rechtsgeleerdheid, KU Louvain.

Ginsburgh, V., Perelman, S., et Pestieau, P. (1987), «Le travail au noir», dans Ginsburgh, V., et Pestieau, P. (éd.), *L'économie informelle*, Bruxelles, p. 39-52.

INR (1998), *De berekeningsmethode voor het bruto binnenlands product volgens het ESR 1995*, Bruxelles.

Loyen, R. (2004), «Belgique», *Bilan de l'OEE: automne 2004*, OEE, Birmingham, p. 61-70.

Maeter, P. P. (2003) «Zwartwerk en fraude: overzicht van beleidsmaatregelen», *Belgisch Tijdschrift voor Sociale Zekerheid (BTSZ)*, n° 3, p. 771-775.

Marchal, A., et Pacolet, J. (2003), «Strijd tegen sociale en fiscale fraude. Een groeiende prioriteit ... ook in het werkgelegenheidsbeleid?», *Over.Werk*, n° 4, p. 62-64.

Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale, avec pour la Belgique le service public fédéral de l'emploi, du travail et de la concertation sociale, et al. (2006), *Projet européen «Apprentissage réciproque et divulgation». Le réseau européen contre le travail non déclaré, rapport final: synthèse des résultats du projet et première version des lignes directrices stratégiques pour lutter contre le travail non déclaré*, Rome.

Moesen, W. (2004), «Instelling, ligging en economische welvaart», dans *Leuvense Economische Standpunten*, n° 103, CES, KU Louvain.

Muelenaer, G. (2006), «Articles sur le travail non déclaré», *Trends/Tendances*, 2 novembre 2006.

OCDE (2002), *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, Paris.

Pacolet, J., et Baeyens, K. (2007), *Deloyale concurrentie in de bouwsector*, HIVA, Louvain, 149 p.

Pacolet, J., et Baeyens, K. (2007), «Fraude sociale et travail au noir en Belgique — La situation en 2006», document préparé pour le Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale et le service public fédéral belge de l'emploi, du travail et de la concertation sociale, *Projet européen «Apprentissage réciproque et divulgation» — Le réseau européen contre le travail non déclaré*, Louvain, HIVA, KU Louvain et Rome.

Pacolet, J., et Geeroms, H. (1995), «Sociale fraude in België. Situering, vormen en omvang», dans Despontin, M., et Jegers, M. (éd.), *De sociale zekerheid verzekerd?*, vol. 1, Bruxelles, p. 619-670.

Pacolet, J., et Marchal, A. (2001), *Sociale fraude in België: Controle en bestrijdingsmechanisme*, Louvain.

Pacolet, J., et Marsal, A. (2003), «Sociale fraude en zwartwerk in België: zoektocht naar het ondefinieerbare?», *BTSZ*, n° 3, p. 697-734.

Pacolet, J., Perelman, S., Pestieau, P., et Baeyens, K. (2007), *Een indicator voor de omvang en evolutie van het zwartwerk in de Belgische economie*, HIVA en Luik, CREPP, Louvain.

Peeters A, Van Pelt, A., et Sanders, D. (2007), *Evaluatie van het stelsel van de dienstencheques voor buurtdiensten en -banen 2006*, IDEA-Consult, Bruxelles.

Perelman, S., et Pestieau, P. (1988), «Les déterminants de l'offre de travail au noir en Belgique», *Gestion de l'économie et de l'entreprise*, Bruxelles.

Pirenne, P. (2003), «Zwartwerk en fraude: de plaats van de administratieve geldboetes in het sanctioneringsbeleid», *BTSZ*, n° 3, p. 741-751.

Schneider, F. (2006), Informations pour alimenter la discussion sur «Les chèques-service en Belgique», examen par les pairs.

Van Overmeiren, F. (2006), «Belgique», dans Cremers, J., et Janssen, J. (éd.), *Shifting Employment: Undeclared labour in construction*, CLR Studies n° 5, Institut européen de recherche sur les conditions de travail dans la construction, Bruxelles, p. 42-54.

Auteurs divers, *Les conventions de partenariat — De partnerschapsovereenkomsten*, Actes de la journée d'étude du 23 juin 2005 à Bruxelles, service public fédéral belge de l'emploi, du travail et de la concertation sociale.

## BULGARIE

Gones, Haim (2006), «After the accession: the challenges at the economy», *Ekonomika*, n° 4.

Pashev, Konstantin (2005), «Tax corruption: stimuli and restraints», *Economic Thought*, n° 3.

Pashev, Konstantin (2006), «VAT frauds and the challenges to the tax policy and administration in enlarged Europe», *Economic Thought*, n° 1.

Savov, Stoiadin (2005), «The new dominions of the economic growth», *Ekonomika*, n° 1.

### Sites internet

Agence pour l'emploi: <http://www.az.government.bg/>

Centre pour le développement économique: <http://www.ced.bg>

Institut national d'assurance: <http://www.noi.bg/>

Institut national statistique: <http://www.nsi.bg/>

Ministère du travail et de la politique sociale: <http://www.mlsp.government.bg/>

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Drbohlav, D., et al., *Mezinárodní migrace a nelegální pracovní activity migrantu v Česku v širším evropském kontextu* (projet en cours), (en ligne) [http://www.mpsv.cz/files/clanky/3928/Proj\\_057.pdf](http://www.mpsv.cz/files/clanky/3928/Proj_057.pdf)

Fassmann, M. (2006), *Stínová ekonomika — III, Práce na cerno*, Pohledy c. 3, Ceskomoravská konfederace odborových svazu, Prague.

Galušcák, K., et Pavel, J. (2006), *Unemployment and inactivity traps in the Czech republic: incentive effects of policies*, Mimeo.

Gouvernement de la République tchèque, plan d'action national pour l'emploi 2004-2006, (en ligne) [http://portal.mpsv.cz/sz/politikazamest/narodni\\_politika\\_zam](http://portal.mpsv.cz/sz/politikazamest/narodni_politika_zam)

Hanousek, J, et Palda, F. (2004), *The evolution of tax evasion in the Czech republic: a Markov chain analysis*, document de discussion 134/2004, CERGE-EI (pour plus de précisions sur l'économie parallèle, voir la recherche économique menée par Hanousek et Palda: <http://home.cerge-ei.cz/hanousek/evasion>).

Horáková, M., et Kux, J. (2003), *Country Study on Informal economy in the CR*, Research Institute of Labour and Social Affairs (RILSA) Prague, (en ligne) [http://www.vupsv.cz/informal\\_economy.pdf](http://www.vupsv.cz/informal_economy.pdf)

Jurajda, Š., et Zubrický, J. (2005), *Employment incitations in the Czech Republic: comparing current and proposed social support systems*, document de discussion 147, CERGE-EI.

Kux, J., et Kroupa, A. (2006), *Undeclared labour in the construction industry, country report — CR*, Institut européen de recherche sur les conditions de travail dans la construction (CLR)/RILSA, (en ligne) <http://www.rilsa.cz/an205.html>

Ministère du travail, ESA (2007), *Analýza vývoje zamestnanosti a nezamestnanosti*, (en ligne) [http://portal.mpsv.cz/sz/politikazamest/trh\\_prace](http://portal.mpsv.cz/sz/politikazamest/trh_prace)

OCDE (2006), *Les impôts sur les salaires, 2004-2005*, OCDE, Paris.

RILSA, *Employment policy in the new millennium*, projet de recherche axé également sur la flexicurité, (en ligne) <http://www.vupsv.cz/projekt05.htm>

Šmejkal, V. (2006a), «Nový zákoník práce a ochota zamestnavatelu zamestnávat», *Bulletin CES VSEM*, n° 15, (en ligne) [http://www.vsem.cz/data/docs/gf\\_bulletin1506.pdf](http://www.vsem.cz/data/docs/gf_bulletin1506.pdf)

Šmejkal, V. (2006b), «Nový zákoník práce — možnost flexibilní organizace práce», *Bulletin CES VSEM*, n° 16, (en ligne) [http://www.vsem.cz/data/docs/gf\\_bulletin1606.pdf](http://www.vsem.cz/data/docs/gf_bulletin1606.pdf)

Union européenne (2004), *Travail non déclaré dans l'Union européenne élargie*, Bruxelles.

## DANEMARK

Beskæftigelsesministeriet (2005), *Hårdere kus over for sort arbejde — til*, Copenhague, (en ligne) <http://www.adir.dk>

Erhvervsfremme Styrelsen (2001), *Samfundsøkonomiske konsekvenser af Hjemmeserviceordningen*, Copenhague.

Familie- og Arbejdslivskommissionen (2007), *Chance for balance — et fælles ansvar*, Copenhague, (en ligne) <http://www.familieogarbejdsliv.dk>

Gouvernement du Danemark (2004), *Plan d'action nationale pour l'emploi du Danemark 2004*, ministère de l'emploi, Copenhague.

Gouvernement du Danemark (2005), *Programme national de réforme du Danemark 2005*, Copenhague.

Gouvernement du Danemark (2006), *Programme national de réforme du Danemark: premier rapport sur les progrès accomplis*, Copenhague.

Pedersen, S. (2003), *The Shadow Economy in Germany, Great Britain and Scandinavia: A measurement based on questionnaire surveys*, Rockwool Foundation Research Unit, Copenhague.

Renooy, P., et al. (2004), *Travail non déclaré dans l'Union européenne élargie: rapport final*, Commission européenne.

Rockwool Fondens Forskningsenhed (2006), *Nyt fra Rockwool Fondens Forskningsenhed*, avril, (en ligne) <http://www.rff.dk>

## ALLEMAGNE

Bundesministerium der Finanzen (2006), *Bündnisse gegen Schwarzarbeit und illegale Beschäftigung*, Berlin.

Deutsche Bundesregierung (2005), *Zehnter Bericht der Bundesregierung über die Auswirkungen des Gesetzes zur Bekämpfung der illegalen Beschäftigung — BillGB* (en ligne), <http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/DE/Homepage/home.html>.

Feld, L. P., et Larsen, C. (2005), «Black activities in Germany in 2001 and in 2004: a comparison based on survey data», *News from the Rockwool Foundation Research Unit*, Copenhague, juin.

Heinze, J., Schedl, H., et Vogler-Ludwig, K. (1987), *Auswirkungen expandierender Produktions- und Beschäftigungs-*

*formen auf Produktivität und Strukturwandel*, Ifo-Institut für Wirtschaftsforschung, Munich.

IAW (Institut für Angewandte Wirtschaftsforschung) (2005), *Schattenwirtschaft wird in Deutschland im Jahr 2005 zum weiten Mal in Folge rückläufig sein*, Pressemitteilung des IAW, 27 janvier.

IAW (2007), *Erstmals seit dem Jahr 2003 wird die Schattenwirtschaft in Deutschland en 2007 wieder steigen — aber deutlich langsamer als die offizielle Wirtschaft*, Pressemitteilung des IAW, 12 janvier.

Schneider, F. (2004), *Arbeit im Schatten: Eine Wachstumsmaschine für Deutschland?*, Gabler-Verlag, Wiesbaden.

Schneider, F., et Enste, D. (2002), *The Shadow Economy: An international survey*, Cambridge University Press, Cambridge.

## ESTONIE

Bureau estonien des impôts et des douanes (2007), *Mak-suhaldu e-teenused on üha populaarsemad*, (en ligne) <http://www.emta.ee/?id=4343>

Commission européenne (1998), communication de la Commission sur le travail non déclaré, COM(98) 219, Bruxelles.

Commission européenne (2006), *Structures du système d'imposition dans l'Union européenne: données 1995-2004*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

Eamets, R., et Lauringson, A. (2005), *New action agreed to combat undeclared wages*, (en ligne) <http://www.eurofound.europa.eu/eiro/2005/02/feature/ee0502102f.html>

Eamets, R., et Masso, J. (2004), *Labour market flexibility et employment protection regulation in the Baltic States*, IZA, document de discussion 1147, Institut d'étude du travail (IZA), mai, (en ligne) <ftp://ftp.iza.org/dps/dp1147.pdf> (consulté le 2 août 2004).

Eurostat, Données sur les employés à plein temps au salaire minimal (en ligne) [http://epg.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?\\_pageid=1996,39140985&\\_dad=portal&\\_schema=portal&screen=detailref&language=en&product=Yearlies\\_new\\_population&root=Yearlies\\_new\\_population/C/C4/C43/dbb14608](http://epg.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1996,39140985&_dad=portal&_schema=portal&screen=detailref&language=en&product=Yearlies_new_population&root=Yearlies_new_population/C/C4/C43/dbb14608)

Eurostat et DG Fiscalité et union douanière de la CE (2004), *Structures of the taxation systems in the EU: 1995-2002*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

Forum économique mondial (2007), *The Global Information Technology Report 2006-2007*, (en ligne) <http://www.emta.ee/?id=4343>

Inspection estonienne du travail (2004), *Rapport annuel*, (en ligne) <http://www.ti.ee/index.php?page=91>

Institut estonien de recherche économique (2004), *Vari-majandus Eestis*, Tallinn.

Institut estonien de recherche économique (2007), *Hidden Economy in Estonie*, Tallinn, (en ligne) [http://www.mkm.ee/failid/1Varimajandus\\_Eestis\\_2006\\_\\_elanike\\_hin-nangute\\_alusel\\_.pdf](http://www.mkm.ee/failid/1Varimajandus_Eestis_2006__elanike_hin-nangute_alusel_.pdf)

Helm, M. (2006), *Maksu- ja Tolliameti ja partnerorganisat-sioonide tegevus ümbrikupalkade vastases tegevuses 2005*, (en ligne) <http://www.emta.ee/?id=4006>

Kallaste, E. (2007), *Economically dependent workers in Estonia* (en ligne) <http://www.eurofound.europa.eu/eiro/2007/02/articles/ee0702039i.html>

Kallaste, E., et Nurmela, K. (2007), *Actions taken to curb undeclared wages*, (en ligne) <http://www.eurofound.europa.eu/eiro/2007/04/articles/ee0704019i.html>

Kriz, K. A., Meriküll, J., Paulus, A., et Staehr, K. (2007), *Why do individuals evade payroll and income taxation in Estonia?*, Documents de travail de la faculté d'économie de l'université de Tartu, n° 49.

Masso, J., Eamets, R., et Philips, K. (2004), *Job creation and job destruction in Estonia: labour reallocation and structural changes*, Document de travail n° 39, University College Londres, Centre for the Study of Economic and Social Change in Europe, (en ligne) [http://www.ssees.ac.uk/publications/working\\_papers/wp39.pdf](http://www.ssees.ac.uk/publications/working_papers/wp39.pdf)

Ministère estonien des affaires sociales (2006), *Working Life Barometer 2005: Saar Poll*, Tallinn.

Narusk, A. (2003), *Reklaamplakat utsitab töölepingut sõl-mim'*, *Eesti Päevaleht*, 24 novembre (en ligne) [http://www.epl.ee/artikkel\\_251064.html](http://www.epl.ee/artikkel_251064.html)

OCDE (2004), *Panorama de l'emploi 2004*, OCDE, Paris.

Office statistique de l'Estonie, *Enquêtes sur les forces de travail 2000-2006*, Tallinn.

Plan d'action pour la croissance et l'emploi 2005-2007 pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, (en ligne) [http://www.riigikantselei.ee/failid/1.octobre\\_2005\\_Estonien\\_Action\\_Plan\\_for\\_Growth\\_and\\_Jobs.pdf](http://www.riigikantselei.ee/failid/1.octobre_2005_Estonien_Action_Plan_for_Growth_and_Jobs.pdf)

Purju, A., Lauba, A., et Sisask, E. (2004), *Informal economy/ undeclared work. country report: Estonia*, Mimeo.

Renooy, P., Ivarsson, S., van der Wusten-Gritsai, O., et Meijer, R. (2004), *Undeclared Work in an Enlarged European*

*Union — An analysis of undeclared work: an in-depth study of specific items*, rapport final (en ligne) [http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/employment\\_analysis/work/undecl\\_work\\_final\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/employment_social/employment_analysis/work/undecl_work_final_en.pdf)

Rõõm, T. (2003), «Impact of higher minimum wage on the Estonian labour market», *Kroon & Economy*, n° 3, Banque d'Estonie.

Rõõm, T. (2003), «Tootmistegurite maksustamine ja tööpuudus Eestis», *Eesti Panga Toimetised*, n° 5 (en ligne) [http://www.eestipank.info/pub/et/dokumendid/publi-katsioonid/seeriad/uuringud/\\_5\\_2003/index.pdf](http://www.eestipank.info/pub/et/dokumendid/publi-katsioonid/seeriad/uuringud/_5_2003/index.pdf)

Tööinspeksioon (2006), *Tööinspeksiooni 2005 aasta aruanne* (en ligne) <http://www.ti.ee/public/files/2005.a%20aruanne.pdf>

Vörk, Paulus (2006), *Eesti sotsiaaltoetuste ja maksude mõju inimeste tööjõupakkumise stiimulitele*, rapport de recherche, PRAXIS Center for Policy Studies (en ligne) [http://www.praxis.ee/data/VorkPaulus\\_PRAXIS\\_Stiimuli-teanalyys.pdf](http://www.praxis.ee/data/VorkPaulus_PRAXIS_Stiimuli-teanalyys.pdf)

## IRLANDE

Département du Taoiseach, *Ten-Year Framework Social Partnership Agreement, 2007: Towards 2016*, Dublin (en ligne) <http://www.taoiseach.ie>

Dillon, A. (2004), *Taxation, unemployment and the shadow economy in Ireland*, thèse (MA), Institute of Public Administration, Dublin.

Fagan, G. (1993), «Measuring the size of Ireland's black economy», *Journal of the Statistical and Social Inquiry Society of Ireland*, vol. 27, première partie, (en ligne) <http://www.ssis.ie>

Fagan, G. (1997), *The black economy in Ireland*, *Irish Banking Review*, été.

Revenue Commissioners, *Rapports annuels* (divers), Dublin, (en ligne) <http://www.revenue.ie>

Revenue Partnership Intensive Group on the Shadow Economy (2001), *Report to the Main Partnership Committee*, Revenue Commissioners, Dublin, (en ligne) <http://www.revenue.ie>

## GRÈCE

Agapitos, G., et Mavraganis, G. (1995), «Tax evasion: the case of Greece», *Bulletin of the International Bureau of Fiscal Documentation*, décembre.

OCDE (2005), *Economic Survey of Greece 2005*, Paris.

Schneider, F., et Enste, D. H. (2000), «Shadow Economies: size, causes, and consequences», *Journal of Economic Literature*, n° 38, mars.

Tatsos, N. (2001), *The Shadow Economy and Tax Evasion in Greece*, éditions Papazisis, Athènes.

## ESPAGNE

Bureau économique de la présidence espagnole (2005), *Programme national de réforme*.

Bureau économique de la présidence espagnole (2006), *Programme national de réforme: rapport sur les progrès accomplis*.

OCDE (2004), *Panorama de l'emploi*, Paris.

### Sources des données:

Eurostat (2007), Données sur les impôts moyens des travailleurs à bas salaires.

Institut national de la statistique (2007), *Enquête sur les forces de travail*.

Ministère du travail et des affaires sociales (2007), Données sur les travailleurs enregistrés auprès des assurances sociales.

## FRANCE

ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), *Bilans 2001 et 2002 de la lutte contre le travail illégal*, (en ligne) <http://www.acoss.urssaf.fr>

ACOSS STAT (2003), *L'évaluation de l'économie souterraine, un recensement des études*, septembre.

ACOSS (2007), *Bilan de la lutte contre le travail illégal*, 13 mars.

Commission européenne, communication sur le travail non déclaré.

Commission européenne (2004), *Travail non déclaré dans l'Union européenne élargie*, rapport, mai.

Commission nationale de lutte contre le travail illégal (2006), *Bilan national de lutte contre le travail illégal 2004-2005 et perspectives 2006-2007*, 26 janvier.

Conseil national des prélèvements obligatoires (2007), *La fraude aux prélèvements obligatoires et son contrôle*.

Gouvernement français (1999), *Rapport annuel au parlement sur la sécurité sociale*, septembre.

Ministère du travail, plan national de lutte contre le travail illégal 2004-2005, (en ligne) <http://www.travail.gouv.fr>

Ministère du travail (2004), commission nationale de lutte contre le travail illégal, DILTI, juin, (en ligne) <http://www.travail.gouv.fr>

Pallaruelo, Guy (2003), *Lutte contre le travail dissimulé: poursuivre les efforts en évitant les dérives*, Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), décembre, (en ligne) <http://www.ccip.fr>

Plan national d'action pour l'emploi (PNAE) (2003), ligne directrice 9: «Transformer le travail non déclaré en emploi régulier», (en ligne) <http://www.travail.gouv.fr>

Projet de loi de finances pour 2007, programmes budgétaires.

Rapport de la France à la Commission relatif à l'évaluation des baisses ciblées de TVA sur certains services à forte intensité de main-d'œuvre, octobre 2002, (en ligne) [http://www.btp.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_FRANCE61102\\_TVA\\_5\\_5\\_cle1fc58f.pdf](http://www.btp.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_FRANCE61102_TVA_5_5_cle1fc58f.pdf).

## ITALIE

Borioni, P., Damiano, C., et Treu, T. (2006), «Il modello sociale scandinavo: Tra diritti e flessibilità», *Nuova Iniziativa Editoriale*, Rome.

Bubbico, D., et Ciccarone, G. (2004), *Bilan de l'OEE: automne 2004*.

Ciccarone, G., et Raitano, M. (2006), «Flexicurity in Italy», contribution au *Bilan de l'OEE: automne 2004*.

Istituto di Ricerche Economiche e Sociali (IRES) (2007), *I volti del sommerso: percorsi di vita dentro il lavoro irregolare*, rapport, Rome.

Istituto nazionale di statistica (ISTAT) (2006), «La misura dell'economia sommersa secondo le statistiche ufficiali: anni 2000-2004», *Statistiche in breve*, décembre, Rome.

Megale, A., et Tartaglione, C. (éd.) (2006), *Emersione dal lavoro nero: diritti e sviluppo*, Ediesse, Rome.

Raitano, M. (2006), «I lavoratori parasubordinati: dimensioni, caratteristiche e rischi», *ISAE Rapporto Trimestrale Finanza Pubblica e Redistribuzione*.

Svimez (2007), «Il Lavoro sommerso, dans Informazioni», *Svimez*, n° 1, Rome.

### Sites internet

<http://emersione.welfare.gov.it/REE/home.asp>

<http://www.escidalnero.it/index.html>

## CHYPRE

AKEL (2003), *E Paraoikonomia sten Kypro: Melete*, Grafeio Oikonomikon kai Koinonikon Meleton, Nicosie.

Besim, M., et Jenkins, G. P. (2006), *Informal but not insignificant: unregistered workers in North Cyprus*, Mimeo, non publié.

Blanchflower, D. G. (2000), «Self-employment in OECD countries», *Labour Economics*, n° 7, p. 471-505 (numéro spécial sur le travail indépendant).

Christofides, L. N., et Pashardes, P. (2002), «Self/paid employment, public/private sector selection and wage differential», *Labour Economics*, n° 9, p. 737-762.

Commission européenne (1998), COM 219 — C4 — 0566/1998 — 1998/2082 (COS), Bruxelles.

Commission européenne, comité de l'emploi et des affaires sociales, A5 — 0220/2000, Bruxelles.

Georgiou, G. M. (2007), *Measuring the size of the Informal economy: a critical review*, Occasional papers in Economics, 07/01, Banque centrale de Chypre.

Georgiou, G. M., et Syrighas, G. L. (1994), «The "underground economy": an overview and estimates for Chypre», *Cyprus Journal of Economics*, vol. 7, n° 2, décembre, p. 125-143.

Mateman, S., et Renooy, P. H. (2001), «Undeclared Labour in Europe», *Publication Regioplan*, n° 424, octobre, Amsterdam.

OCDE (2004), *Panorama de l'emploi*, OCDE, Paris.

*Polites* (2004), 30 mai, p. 3.

*Polites* (2007), 20 mai, p. 88.

Renooy, P., Ivarsson, S., van der Wusten-Gritsai, O., et Meijer, R. (2004), *Undeclared Work in an Enlarged European Union — An analysis of undeclared work: an in-depth study of specific items*, rapport final, direction générale de l'emploi et des affaires sociales, Commission européenne.

République de Chypre (2006), *Programme national de réforme de Chypre*, rapport sur les progrès, octobre.

Schneider, F. (2000), *The value added of underground activities: size and measurement of the shadow economies and shadow economy labor force all over the world*, Mimeo, juillet.

## LETTONIE

Action Plan 2005-2009 for strengthening SLI administrative capacity in relation to decreasing undeclared employment (résumé), 2004.

Gouvernement de la Lettonie, programme national de Lisbonne de la Lettonie pour 2005-2008.

Gouvernement de la Lettonie (2006), *Zinojums Par Progresu Latvijas Nacionalas Lisabonas Programmas 2005-2008*, Gadam Istenošana, octobre, Riga.

Informativais zinojums Par nepieciešamajiem priekšlikumiem, lai nodrošinātu elastību un drošību darba tiesiskajās attiecībās, 3 août 2006.

Informativais zinojums Par nepieciešamajiem priekšlikumiem nelegalas un neregistretas nodarbinātības ierobežošanai, 10 novembre 2006.

Université de Lettonie (2007), *Assessment of undeclared employment*, Riga.

## LUXEMBOURG

Code du travail créé par la loi du 31 juillet 2006, (en ligne) [http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/codes/index.html#code\\_travail](http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/codes/index.html#code_travail)

Inspection du travail et des mines, *Rapport annuel 2005*, (en ligne) <http://www.itm.lu>

Inspection du travail et des mines, *Rapport annuel 2006*, (en ligne) <http://www.itm.lu>

LCGB-Centre de formation sociale Jean-Baptiste Rock, Syndicat des indépendants et des classes moyennes (2006), *Projet 2Plus*, Luxembourg, (en ligne) <http://www.2plus.lu>

Projet de loi n° 5239 (en ligne) <http://www.chd.lu/servlet/DisplayServlet?id=27974&path=/export/exped/sepxdata/Mag/001/001/030130.pdf>

Question parlementaire du député M. Spautz concernant le travail au noir, (en ligne) <http://csv.lu/fraktioun/420.html>

Réponse de M. Biltgen, ministre du travail et de l'emploi, à la question parlementaire concernant le travail au noir, (en ligne) <http://csv.lu/fraktioun/531.html?print=1>

Résumé du projet de loi n° 5239, (en ligne) <http://www.cepl.lu/ceplweb/av2004/Resumee/2003-res73.pdf>

# HONGRIE

Christie, E., et Holzner, M. (2004), *Household tax compliance and the shadow economy in Central and South Eastern Europe*, document de travail, Wiener Institut für Internationale Wirtschaftsvergleiche (WIIW).

Kertesi, G., et Köllö, J. (2003), *The employment effects of nearly doubling the minimum wage — the case of Hungary*, document de travail n° 2003/6, Budapest, (en ligne) <http://www.econ.core.hu/doc/bwp/bwp/bwp0306.pdf>

Köllö, J. (2005), *A nem foglalkoztatottak összetétele az zredfordulón*, document de travail n° 2005/2, Budapest.

Laczkó, M. (2005), «A be nem jelentett munkavégzés átalakítása bejelentett munkává», dans Köllö, J. (éd.), *A magyar foglalkoztatáspolitikát átfogó értékelése az Európai Foglalkoztatási Stratégia kontextusában, az elmúlt öt év tapasztalatai alapján*, (en ligne) [http://econ.core.hu/doc/felhiv/zarotanutmany\\_teljes\\_mtafmm.pdf](http://econ.core.hu/doc/felhiv/zarotanutmany_teljes_mtafmm.pdf)

Világ gazdaság Online (2007), *Fehéredik a gazdaság*, 2 mai.

# MALTE

Busuttil, C. (2007), «Social benefits under review», *Times of Malta*, 12 mai, (en ligne) <http://www.timesofmalta.com/core/index.php>

Cordina, G. (2004), «Le travail non déclaré — Malte», *Bilan de l'Observatoire européen de l'emploi: automne 2004*, (en ligne) <http://www.eu-employment-observatory.net/resources/reviews/EN-OEEAutomneRvw2005.pdf>

Département de l'information (2007), *Diary of Events*, (en ligne) <http://www.doi.gov.mt/>

Employment and Training Corporation (2005), *Annual Report — 2005/2006*.

Gouvernement maltais, plan d'action national (PAN), (en ligne) <http://www.etc.org.mt/nap/>

Gouvernement maltais (2006a), salaire minimal national, notice légale 331, 2006, (en ligne) <http://www2.justice.gov.mt/lom/home.asp>

Gouvernement maltais (2006b), question parlementaire n° 19106, 23 mai, (en ligne) <http://www.pq.gov.mt/PQweb.nsf/home?openform>

Gouvernement maltais (2006c), *National Strategic Reference Framework (NSRF)*, (en ligne) <http://www.doi.gov.mt>

Micallef, M. (2004), «It pays you not to work», *The Malta Independent*, 4 juin, (en ligne) <http://www.independent.com.mt/>

Ministère de la compétitivité et des communications (2005), *National Reform Programme (NRP)*, (en ligne) [http://www.mcmp.gov.mt/pdfs/National\\_Reform\\_Programme\\_Malta.pdf](http://www.mcmp.gov.mt/pdfs/National_Reform_Programme_Malta.pdf)

Ministère de la compétitivité et des communications (2006), *NRP Annual Progress Report 2006*, (en ligne) <http://www.mcmp.gov.mt/newsdetail.asp?i=169>

Ministère des finances (2005), *budget du gouvernement 2006*, (en ligne) <http://www.mfin.gov.mt>

Ministère des finances (2006), *budget du gouvernement 2007*, (en ligne) <http://www.mfin.gov.mt>

National Council of Women (2006), Il-Mara, janvier-mars 2006, (en ligne) <http://www.ncwmalta.com/maradetail.asp?i=168>

Office national statistique, communiqués de presse 53/2004, 93/2004, 51/2007, 55/2007, (en ligne) <http://www.nso.gov.mt/>

Sansone, K. (2004), «Revealed: MCESD report», *Malta Today*, 15 août, (en ligne) [http://www.maltatoday.com.mt/2004/08/15/top\\_story.html](http://www.maltatoday.com.mt/2004/08/15/top_story.html)

Trésor public (2007), site internet: <http://www.ird.gov.mt/services/taxrates.aspx>

Zammit, L. (2005), «What type of country do we want for our children?», *Times of Malta*, 28 janvier, (en ligne) <http://www.timesofmalta.com/core/index.php>

Zammit, L. (2007), «Thoughts about the pre-budget», *Times of Malta*, 4 mai, (en ligne) <http://www.timesofmalta.com/core/index.php>

# PAYS-BAS

Algemene Rekenkamer (2004), *Fraudebestrijding 2004*, La Haye.

Algemene Rekenkamer (2006), *Werkprogramma 2007*, La Haye.

«European minimum wage policy — a concrete project for a social Europe», *European Economic and Employment Policy Brief*, n° 2, 2007.

Heijden, Peter G. M. van der, et al. (2006), *Een schatting van het aantal in Nederland verblijvende illegale vreemdelingen in 2005*, La Haye.

Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid (2002), *Handhavingsprogramma 2003-2006*, La Haye.

Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid (2005), *Integrale Rapportage Handhaving 2004*, La Haye.

Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid (2006a), *Handhavingsprogramma 2007-2010*, La Haye.

Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid (2006b), *Integrale Rapportage Handhaving 2005*, La Haye.

Raad voor Werk en Inkomen (RWI) (2006), *Huis houden op de Markt*, La Haye.

Uitvoering Werknemersverzekeringen (UWV) (2007), «Feiten en cijfers», *Statistisch zakboekje*, Amsterdam.

## AUTRICHE

Bundesministerium für Finanzen (2007), *Betrugsbekämpfung*, Vienne.

Enste, D., et Schneider, F. (2005), *Schattenwirtschaft und Irreguläre Beschäftigung: Irrtümer, Zusammenhänge und Lösungen*, Linz.

Fink, M., Riesenfelder, A., Emmerich, T., et Wetzl, P. (2005), *Neue Selbstständige in Österreich*, BMWA, Vienne.

Office national des statistiques (2006), *Arbeitskräfteerhebung Jahresergebnisse 2005*, Mikrozensus Arbeitskräfteerhebung, Vienne.

Rechnungshof (2006), *Bericht zu «Betrugsbekämpfung — Kontrolle der illegalen Arbeitnehmerbeschäftigung»*, Kurzfassung, Vienne, (en ligne) [http://www.rechnungshof.gv.at/fileadmin/downloads/Teilberichte/Bund/Bund\\_2006\\_04/Bund\\_2006\\_04\\_1.pdf](http://www.rechnungshof.gv.at/fileadmin/downloads/Teilberichte/Bund/Bund_2006_04/Bund_2006_04_1.pdf)

Schneider, F. (2005), *Rückläufige Schattenwirtschaft in Deutschland, Österreich und in anderen OCDE-Ländern — Fluch oder Segen?*, université Johannes Kepler, Linz.

Schneider, F. (2007a), *Entwicklung der Schattenwirtschaft («Pfuscher») in Österreich bis 2007 und die Einstellung der Österreicher hierzu*, université Johannes Kepler, Linz.

Schneider, F. (2007b), *Arbeit im Schatten: Einige theoretische und empirische Überlegungen über die Schattenwirtschaft*, Ms, Linz.

Union européenne (2004), *Travail non déclaré dans l'Union européenne élargie*, Bruxelles.

## POLOGNE

Bukowski (éd.) (2007), *Zatrudnienie w Polsce. Produktywnosc dla pracy*, ministère du travail et de la politique sociale, Varsovie.

Kryńska, E. (2004), «Szara strefa rynku pracy. Utrapienie gospodarcze czy ratunek społeczny?», dans Borkowska, S.

(éd.), *Przyszłość pracy w XXI wieku*, Institute of Labour and Social Studies.

Matusiak, K. (2006), *Rozwój systemów wsparcia przedsiębiorczości — przesłanki, polityka i instytucje*, Institute for Sustainable Technology — National Research Institute, Łódź-Radom.

Ministère du travail et de la politique sociale (MpiPS) (2006), *Polska 2006 Raport o rynku pracy oraz zabezpieczeniu społecznym*, Varsovie.

Office central statistique (1996), *Praca nierejestrowana w Polsce w 1995 r.*, Varsovie.

Office central statistique (1999), *Praca nierejestrowana w Polsce w 1998 r.*, Varsovie.

Office central statistique (2005), *Praca nierejestrowana w Polsce w 2004 r.*, Varsovie.

Rzeczpospolita Polska (2006), *Raport 2006 z wdrażania Krajowego programu reform na rzecz realizacji Strategii Lizbońskiej (po pierwszym roku realizacji)*, Varsovie.

## PORTUGAL

Antunes, A., et Cavalcanti, T. (2004), *Accounting for hidden economy: barriers to legality and legal failures*, document de travail 20-04, Banco de Portugal.

Centeno, L. (éd.) (2006), *O trabalho não declarado em Portugal — Metodologia de abordagem e tentativa de mediação*, DGEEP/MTSS, Cogitum 19, Lisbonne.

Commission européenne (2006), *Green Paper: Modernising the Labour Law to Meet the Challenges of the 21st Century*, Bruxelles.

Deloitte Touche Tohmatsu (2005), *Portugal International Tax and Business Guide*.

Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (CE) (2006-2007), *Annual Reports on Tax Evasion and Fraud*.

IGT (Inspeção-Geral do Trabalho) (2000-2006), rapports annuels.

IGT (2001-2007), plans d'activités.

INE (Instituto Nacional de Estatística) (1991), Censos 1991.

INE (2001), Censos 2001.

MAI (Ministério da Administração Interna) (2007), Anteprojecto de Lei da Imigração.

Ministère des finances (2007), Estatísticas sobre IRC.

MTSS (Ministério do Trabalho e da Solidariedade Social) — ministère du travail (1991), Quadros de Pessoal 1991.

MTSS — ministère du travail (2002), Quadros de Pessoal 2002.

MTSS — Direcção-Geral do Emprego e das Relações do Trabalho (DGERT) (2006), *Acordo sobre a fixação e evolução da Remuneração Mínima Mensal Garantida*.

OCDE (2004), *Panorama de l'emploi 2004*, Paris.

Pereira, P. (éd.) (2005), *Economia e Finanças Públicas*, Escolar Editora, Lisbonne.

Rebelo, G. (2004), «Economia Informal: "Praga" do trabalho "não declarado"», *Economia Pura*, n° 67.

Rodrigues, M. (1988), *O Sistema de Emprego em Portugal — Crises e Mutações*, éditions Dom Quixote, Lisbonne.

## ROUMANIE

Ghinararu, C. (2004), «Travail non déclaré en Roumanie», *Bilan de l'OEE: automne 2004*, OEE, Birmingham.

Ghinararu, Catalin (2006), «Undeclared work in Romania and migration for employment abroad», présentation au séminaire thématique sur le PAC, 1<sup>er</sup> mars 2006, Bucarest.

Ghinararu, C., Zamfir, A.-M., Mocanu, C., et Munteanu, M. (2004), *Cele mai bune practici pentru combaterea muncii fara forme legale*, Bucarest.

Gouvernement de Roumanie (2007), «Programme national de réforme de la Roumanie», projet de document officiel.

Institut national de recherche sur le travail, Institut national de statistique et Académie d'études en économie de Bucarest (2007), *System of Indicators for Social Protection*, monographie statistique, préparée pour le ministère roumain du travail, de la famille et de l'égalité des chances, Bucarest.

Institut national de statistique de Roumanie (2002-2006), *Tendinte Social*, publication annuelle.

Institut national de statistique de Roumanie (2006), *Annales statistiques de Roumanie*.

Résultats de la modélisation Mitgem réalisée par le D<sup>r</sup> Catalin Ghinararu à l'Institut national de recherche sur le travail, Bucarest.

## SLOVÉNIE

Commission européenne (1998), communication de la Commission sur le travail non déclaré, Bruxelles.

Commission européenne (2004), *Travail non déclaré dans l'Union européenne élargie*, Bruxelles.

Gouvernement de Slovénie (2000), *Zakon o preprecevanju dela in zaposlovanja na crno* (ZPDZC) (2000), Uradni list RS 36/2000, Ljubljana.

Gouvernement de Slovénie (2006), *Zakon o preprecevanju dela in zaposlovanja na crno* (ZPDZC-A) (2006), Uradni list RS 118/2006, Ljubljana.

IMAD (Institute of Macroeconomic Analysis and Development) (2005), «Statistical appendix», Reform Programme for Achieving the Lisbon Strategy Goals, (en ligne) <http://www.gov.si/zmar/aprojekt/alizbona/2005/alizb.strategija-priloga.pdf>

IMAD (2006), «Implementation Report 2006», Reform Programme for Achieving the Lisbon Strategy Goals, (en ligne) <http://www.gov.si/zmar/aprojekt/alizbona/2006/SI-PNR2006-eng.pdf>

MDDSZ (Ministrstvo za delo, družino in socialne zadeve) (2003), Porocilo o aktivnostih in Ukrepih za preprecevanje dela in zaposlovanja na crno — za obdobje od 1.7.2001 do 31.12.2002, Komisija Vlade Republike Slovenije za odkrivanje in preprecevanje dela in zaposlovanja na crno, Ljubljana.

MDDSZ (2004), Porocilo o aktivnostih in ucinkih preprecevanja dela in zaposlovanja na crno — za obdobje od 1.1.2003 do 31.12.2003, Komisija Vlade Republike Slovenije za odkrivanje in preprecevanje dela in zaposlovanja na crno, Ljubljana.

MDDSZ (2006), Porocilo o aktivnostih in ucinkih preprecevanja dela in zaposlovanja na crno — za leto 2005. Komisija Vlade Republike Slovenije za odkrivanje in preprecevanje dela in zaposlovanja na crno, Ljubljana.

MDDSZ (2007), Ministrica Cotmanova in inšpektor za delo o pravicah delavcev, 25 April 2007, (en ligne) <http://www.mddsz.gov.si/si/splosno/novice/novica/period/1179809451///browse/2/article/1945/5450/?cHash=fa21cb0434>

Nastav, B., et Bojnec, Š. (2005), «Shadow economy in Slovenia», *Proceedings of the 6th International Conference of the Faculty of Management Koper Congress Centre Bernardin, 24-26 novembre 2005, Slovénie*.

Office statistique de la République de Slovénie (SORS) (2006), *Regular and development priority tasks in the national statistics system of 2007*, (en ligne) <http://www.stat.si/doc/drzstat/priorities2007.pdf>

## SLOVAQUIE

Bednarik, R., Danihel, M., et Sihelsky, J. (2003), *Illicit work in the context of the Slovak society*, Fondation Friedrich Ebert, Bratislava.

Commission européenne (1998), communication de la Commission sur le travail non déclaré, COM(98) 219, (en ligne) [http://ec.europa.eu/employment\\_social/employment\\_analysis/work\\_comm\\_en.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/employment_analysis/work_comm_en.htm)

Commission européenne (2004), *Undeclared Work in an Enlarged European Union — An analysis of undeclared work: an in-depth study of specific items*, CE-V/1-04-021-EN-C, (en ligne) [http://ec.europa.eu/employment\\_social/employment\\_analysis/work/undecl\\_work\\_final\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/employment_analysis/work/undecl_work_final_en.pdf)

Hajnovicova, V. (2006), *Estimate of non-observable economy and unregistered work in the SR in 2004-2005*, Info-stat, Bratislava.

OCDE (2004), *Panorama de l'emploi 2004*, Paris, (en ligne) <http://miranda.sourceOCDE.org/upload/8104121e.pdf>

OCDE, *Les impôts sur les salaires: 2004-2005*, Paris, (en ligne) [http://www.OCDE.org/documentprint/0,2744,en\\_2649\\_37427\\_36330280\\_1\\_1\\_1\\_37427,00.html](http://www.OCDE.org/documentprint/0,2744,en_2649_37427_36330280_1_1_1_37427,00.html)

Sulik, R. (2006), *Contribution Bonus: Paradigm shift*, Trend Visual, Bratislava, (en ligne) [http://www.Sulik.sk/media/contribution\\_bonus.pdf](http://www.Sulik.sk/media/contribution_bonus.pdf)

### Sites internet

Inspection nationale du travail: <http://www.nip.sk/>

Office du gouvernement de la République slovaque, sessions du gouvernement: <http://www.rokovania.sk>

Richard Sulik: <http://www.sulik.sk>

## FINLANDE

Commission européenne (1998), *Komission tiedonanto pimeästä työstä*, Bruxelles.

Kilpeläinen, R. (2002), *Formal and informal work in Europe*, document de discussion n° 8, université de Hambourg.

Nilola et al. (2005), «Kysyntälähtöinen työllistäminen ja kotitalousvähennys», *Työpoliittinen tutkimus*, n° 266, Työministeriö, Helsinki.

OCDE (2004), *Informal Employment and Promoting the Transition to a Salaried Economy*, Paris.

Prescott, E. C. (2004), «Why do Americans work so much more than Europeans?», *Federal Reserve Bank of Minneapolis Quarterly Review*, vol. 28, n° 1, juillet, p. 2-13.

Schneider, F. (2006), *Shadow Economies of 145 Countries All Over the World: What do we really know?*, mai.

Tommiska, K. (2002), *The users and providers of informal work, National Report: Finland*, document de discussion n° 10, université de Hambourg.

Valtiontalouden tilintarkastuskertomus (2004), «Viranomaistoiminta harmaan talouden ja talousrikollisuuden torjunnassa», *Tarkastuskertomus*, n° 76.

## SUÈDE

Byggbranschen i samverkan (2007), *Krafttag mot svartarbete, ett åtgärdsprogram för vita arbeten från byggbranschens arbetsgivar- och fackförbund*, (en ligne) <http://www.byggbranschenssamverkan.se>

Commission européenne, *Fighting the Immeasurable? Addressing the phenomenon of undeclared work in the European Union*, DG Emploi et affaires sociales, Bruxelles.

Engström, P., et Holmlund, B. (2006), «Tax evasion and self employment in a high tax country: evidence from Sweden», *Svart köp and Svart Job i Sverige*, Skatteverket, rapport 2006/4, Stockholm.

Riksrevisionsverket (RRV) (1998), *Illicit work in Sweden, a report on a welfare state dilemma*, RRV 1998/61, Stockholm.

Skatteverket (2006), *Svart köp and Svart Job i Sverige*, rapport 2006/4, Stockholm.

Skatteverket (2007), *Möjliga åtgärder för mot svartarbete och bidragsfusk*, rapport 2007/1, Stockholm.

Storrie, D. (2004), «Le travail non déclaré en Suède», *Bilan de l'OEE: automne 2004*.

## ROYAUME-UNI

Carvel, J. (2006), «Lie detectors to cut benefit fraud», *The Guardian*.

Department for Communities and Local Government (2006), *Informal Economic Activities and Deprived Neighbourhoods*, DCLG Publications, Wetherby.

Department for Work et Pensions (2006), *A New Deal for Welfare: Empowering people to work*, HMSO, Londres.

Economist (2006), «*The minimum wage: danger zone*», *The Economist*.

Grabiner, Lord QC (2000), *The Informal Economy*, HM Treasury, Londres.

Katungi et al. (2006), *People in Low-Paid Informal Work: «Need not greed»*, Joseph Rowntree Foundation, York.

Social Exclusion Unit (2004), *Jobs and Enterprise in Deprived Areas*, DCLG Publications, Wetherby.

Taylor, A. (2007), «A taxing problem», *The Guardian*.

# APPENDICE — RÉSUMÉS DES ARTICLES NATIONAUX PRÉPARÉS PAR LES EXPERTS DU SYSDSEM, PRINTEMPS 2007

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Belgique</b>	<p>La définition la plus courante du TND en Belgique est vaste et inclut les revenus non déclarés et la fraude. Les estimations sur l'ampleur du TND varient fortement, de 6 % à 20 % du PIB. Les taux les plus faibles proviennent de mesures utilisant la comptabilité nationale, tandis que les plus élevés émanent d'études macroéconomiques. Les secteurs ayant les plus fortes incidences de TND sont la construction, les services à domicile, l'alimentation et les boissons, l'hôtellerie-restauration et, dans une moindre mesure, la santé. Depuis 2004, une étude portant sur le secteur de la construction a mis en évidence de forts niveaux de TND, malgré la «pyramide des sous-traitants» qui caractérise le secteur. Des disparités régionales ont été observées, l'incidence du TND étant plus forte dans les zones où persiste un taux de chômage élevé. On connaît mal le profil du travailleur non déclaré, et surtout mal ses spécificités actuelles. Néanmoins, on s'accorde à reconnaître que les travailleurs indépendants et les entreprises sont les catégories les plus susceptibles d'être impliquées dans le TND.</p>	<p>Pas de référence spécifique à l'impact du salaire minimal.</p>	<p>Les causes du TND qui sont évoquées traditionnellement en Belgique sont les niveaux élevés des impôts sur les revenus, le poids des formalités administratives, l'ampleur du travail indépendant, le nombre élevé de travailleurs immigrés, ainsi qu'une certaine méfiance à l'égard de l'État. Des témoignages récents ont révélé les faiblesses de la Belgique dans les domaines de l'administration et de la justice, faiblesses qui pourraient expliquer la tendance à sous-déclarer les revenus — et donc, parmi les autres conséquences, le niveau relativement élevé de TND.</p>	<p>L'impact du dispositif de sécurité sociale est comparable à celui du système d'imposition, les prélèvements sociaux élevés incitant probablement au TND.</p>	<p>L'intérêt manifesté à l'égard de la lutte contre le TND est vif en Belgique. Diverses mesures ont été introduites il y a plusieurs années, dont la réduction de la fiscalité, la simplification des procédures administratives, la multiplication des contrôles et l'augmentation des sanctions. Les initiatives récentes comprennent: l'enregistrement informatisé des déplacements des travailleurs immigrés entrant et sortant du pays, l'enregistrement informatisé de toute activité menée par les entreprises étrangères et l'amélioration des mécanismes d'échange d'informations entre les agences. Malgré le vaste arsenal de dispositifs de contrôle, des insuffisances demeurent en matière de répression et d'application des sanctions. En dépit de l'attention accordée au TND depuis des années, il ne semble pas y avoir de volonté politique de renforcer les mesures de contrôle. Néanmoins, le gouvernement et les partenaires sociaux s'accordent sur la nécessité de lutter contre le TND. Il existe des accords spécifiques (2005) couvrant, par exemple, les secteurs de la construction, l'entretien, le transport et la surveillance. Des mesures positives ont également été introduites pour inciter à déclarer tous les revenus du travail. Il s'agit principalement de</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Belgique (suite)</b>					réductions des impôts et des charges sociales.
<b>Bulgarie</b>	Aucune donnée provenant des comptes de la nation n'a été publiée depuis 2002. Les données émanant des enquêtes montrent cependant que l'économie parallèle a nettement progressé depuis 2004 et qu'elle représente près de 35 % de l'économie du pays. Les secteurs les plus impliqués dans le TND sont l'agriculture, la construction, l'hôtellerie-restauration, la vente et la réparation des véhicules à moteur, ainsi que les services à la personne ou à domicile. Les travailleurs immigrés, les étudiants, les retraités et les travailleurs bulgares migrant à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE sont les principales catégories impliquées dans le TND.	Le salaire minimal ne semble pas influencer sur l'incidence du TND en Bulgarie. La raison en est que les personnes rémunérées au salaire minimal sont exemptées de cotisations de sécurité sociale, ce qui dissuade fortement le TND. Par ailleurs, les partenaires sociaux négocient annuellement le niveau du revenu minimal pour chaque catégorie; ces niveaux minimaux sont également exemptés des cotisations de sécurité sociale.	Les niveaux d'imposition (des employeurs et des employés) sont relativement élevés. Il existe également des injustices dans le système d'imposition. Ces facteurs signifient que le régime fiscal encourage le TND (en ce qui concerne la non-déclaration des revenus). Selon les organisations patronales, les moyennes et les grandes entreprises (à de rares exceptions près) ne sont pas impliquées dans le TND. Traditionnellement, ce sont les petites et micro-entreprises, y compris les travailleurs indépendants, qui pratiquent le plus le TND. Leur utilisation du TND semble être conditionnée par le climat économique très demandant dans lequel elles opèrent, ainsi que par la pression relativement forte des impôts et des cotisations sociales.	Comme les impôts, les cotisations sociales sont élevées. Le dispositif de sécurité sociale a donc la même influence sur le TND que la fiscalité.	Le TND a éveillé un vif intérêt en Bulgarie depuis 2004. Les partenaires sociaux ont demandé au gouvernement de relancer la lutte contre le TND. Les dirigeants s'inquiètent de l'important manque à gagner pour les recettes publiques que constitue le TND. Des réductions des taux d'imposition et des prélèvements sociaux sont introduites en 2007 (mais elles ne corrigent pas toutes les injustices perçues dans les régimes). Cependant, un plus grand nombre de biens seront grevés de droits indirects. Il est probable que ces deux changements auront un impact neutre sur le TND. Il existe également des programmes pour les personnes en situation difficile sur le marché du travail, tel le programme «Des prestations à l'emploi», lancé en 2007, qui doit garantir un emploi à 27 % des chômeurs — mais qui utilisera 72 % du budget de la politique active du marché du travail. L'Association industrielle bulgare a lancé une campagne publique de sensibilisation en mai 2007. Un débat public sur les problèmes liés au TND a été organisé en 2005 (par les partenaires sociaux et la Confédération des syndicats). L'impact de ces mesures n'a pas encore été évalué, mais le présent article incite à conclure qu'il pourrait être négatif.
<b>République tchèque</b>	Les incitations à participer au TND restent importantes. Bien que les estimations chiffrées de l'ampleur du phénomène varient, elles s'accordent sur son importance dans	Pendant plusieurs années, le gouvernement a augmenté le salaire minimal obligatoire à un rythme plus rapide que la croissance du salaire nominal. En 2006, le	Une des deux principales incitations au TND est le niveau élevé d'imposition et de charges sociales sur les revenus du travail (la deuxième étant les dysfonctionnements du	La République tchèque assure aux familles un revenu minimal proche du montant du salaire moyen, ce qui permet d'abaisser les taux de précarité mais risque également de ne pas	La question du TND n'est pas une priorité de l'agenda des réformes du nouveau gouvernement. Certains efforts pour améliorer la situation ont été faits au niveau

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<p><b>République tchèque (suite)</b></p>	<p>l'économie (notamment dans les secteurs de la construction, l'agriculture, la restauration, le commerce et le textile). Le TND est pratiqué surtout par les hommes peu qualifiés (mais parfois aussi très qualifiés), non seulement des chômeurs, mais aussi certains travailleurs indépendants ou employés ayant un contrat de travail formel. Les formes les plus répandues du TND sont l'évasion fiscale dans les petites entreprises, la non-déclaration des revenus des emplois secondaires, les activités non déclarées des chômeurs et les taux élevés d'emploi de travailleurs immigrés en situation irrégulière dans la construction et les services.</p>	<p>salaire minimal atteignait 40 % du salaire moyen dans l'ensemble de l'économie. Ces hausses reposaient sur l'idée selon laquelle un salaire minimal obligatoire élevé rend le travail déclaré plus attrayant pour les travailleurs peu qualifiés et a un impact adverse minimal sur la demande de main-d'œuvre. On ne dispose d'aucune preuve de cet impact, mais le nouveau gouvernement ne semble pas avoir l'intention de poursuivre cette ligne politique.</p>	<p>système de permis de travail pour les travailleurs immigrés). Étant donné que les revenus non déclarés (non imposés) constituent la principale motivation au TND, les chercheurs universitaires recommandent de simplifier radicalement la législation fiscale et le système de collecte, ainsi que d'introduire des mesures ne laissant plus la possibilité de déguiser une relation ordinaire employé-employeur en travail indépendant.</p>	<p>inciter à chercher un emploi déclaré. L'actuel gouvernement (conduit par le parti civique démocratique) s'inquiète de l'effet des incitations à l'emploi attribuées dans le cadre du système tchèque d'aide sociale, qui risquent de ne pas encourager les chômeurs à occuper un emploi déclaré. On note des abus des prestations de maladie en raison de la relative générosité du dispositif d'assurance maladie et de la rareté des contrôles. Certaines personnes touchant l'indemnité de maladie pratiquent le TND. Les Tchèques ont le taux le plus élevé d'absences pour maladie de l'UE (à tout moment, en moyenne, quelque 7 % de tous les travailleurs sont en arrêt de maladie). La durée de l'arrêt de maladie varie en fonction du niveau des salaires et du taux de chômage dans la région, ce qui est peut-être une preuve des abus.</p>	<p>du système d'imposition. L'abaissement des taux d'imposition des deux tranches inférieures de revenu en 2006 a quelque peu accru l'attractivité du travail déclaré, notamment pour les travailleurs installés à leur compte. D'importantes mesures pour combattre le TND ont été introduites par le nouveau code de l'emploi entré en vigueur en octobre 2004: conditions d'enregistrement plus strictes et incitations accrues à l'emploi, extension des pouvoirs d'inspection des offices régionaux de l'emploi. Le code a également imposé des conditions plus restrictives en ce qui concerne le type d'activités que peuvent exercer les travailleurs indépendants (qui sont soumis d'office à des taux d'imposition et à des cotisations sociales plus faibles) et qui ne peuvent s'inscrire dans un contrat ordinaire entre employé et employeur. Le nouveau code de l'emploi introduit également des dispositions concernant le travail occasionnel à temps partiel pour les chômeurs déclarés. Il permet aux chômeurs d'exercer une activité rémunérée tout en conservant leur allocation de chômage à hauteur de 50 % du temps de travail ordinaire ou de la moitié du salaire minimal. Le nouveau code du travail élaboré par le ministère du travail et les syndicats, qui est entré en vigueur en 2007, prévoit également de nouvelles mesures restrictives (telles que des inspections dans les entreprises et les lieux de travail menées par l'administration de l'emploi et l'inspection du travail, et des</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
République tchèque (suite)					sanctions financières en cas de TND). L'évaluation des tentatives de réduction du TND est difficile étant donné l'insuffisante réponse politique au phénomène du TND et assurément le manque de mesures adaptées. L'absence de réforme appropriée des procédures d'octroi des permis de travail et d'immigration constitue la principale faille des politiques relatives au TND.
Danemark	Plusieurs études portent sur le TND au Danemark, même si son incidence globale dans l'économie reste très faible (comparable aux autres pays scandinaves). La principale source de données sur son ampleur est une enquête menée à intervalles réguliers depuis 1994. Elle montre que le TND, mesuré en pourcentage du PIB, a diminué depuis 2001. Il avait progressé au début des années 90, mais est actuellement en régression; après un pic à 3,8 % du PIB en 2001, il atteignait 3 % en 2005. Les principales causes de ce déclin sont: la régularisation d'une partie des heures de travail non déclarées (résultant probablement de la campagne d'information menée par le gouvernement); l'augmentation des contrôles du TND par les autorités; et l'implication	Il n'existe pas de salaire minimal au Danemark, mais le niveau relativement élevé des salaires (associé à une pression fiscale élevée) risque d'inciter au TND.	Les taux relativement élevés d'imposition et de TVA peuvent inciter au TND. Le régime fiscal a changé depuis 2004 — les taux d'imposition des revenus ont diminué. Néanmoins, rien ne prouve que cela a influé sur l'ampleur du TND; les baisses des taux d'imposition sont minimes (de 45,5 % en 1999 à 42,9 % en 2006 pour un travailleur à faible revenu).	Pas de commentaires sur l'impact de la sécurité sociale.	Le gouvernement a introduit plusieurs initiatives pour limiter l'ampleur du TND. Le dispositif relatif aux services à domicile introduit en 1994 subventionne les familles qui recourent à des services à domicile tels que le ménage ou le jardinage. L'objectif était de réduire le TND dans ce type de services, en abolissant les incitations au TND. Sa couverture a été restreinte au fil des années — avec une subvention initiale de 50 % des coûts — et les conditions d'éligibilité ont été durcies. Cela a probablement généré une augmentation du TND parmi les femmes; l'assouplissement du dispositif a été demandé en vue de réduire le TND. Depuis 2004, d'autres mesures ont été introduites pour réduire le TND: <ul style="list-style-type: none"> <li>• le renforcement des contrôles et de la répression (par exemple dans des secteurs spécifiques tels que la construction et l'hôtellerie-restauration);</li> <li>• des campagnes pour faire évoluer les attitudes à l'égard du TND, comme «Fair-play», une campagne d'information visant</li> </ul>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Danemark (suite)</b>	accrue des syndicats (protection contre l'impact des travailleurs immigrés en situation irrégulière). Il apparaît que la baisse globale du TND masque une hausse du TND parmi les femmes. Une des principales explications proposées est que, pour les hommes, la majorité du TND est dans la construction, un secteur qui a été l'objet de minutieux contrôles ces dernières années en vue de réduire le TND.				plus particulièrement les jeunes, menée avec le concours des partenaires sociaux pour s'attaquer à la fraude fiscale; • l'application de la législation fiscale — telle la nouvelle législation donnant à l'administration fiscale un accès plus facile aux chantiers de construction afin de surveiller les registres d'emplois tenus par les employeurs.
<b>Allemagne</b>	Selon les évaluations macroéconomiques, l'économie cachée et le TND ont décliné en Allemagne jusqu'en 2006. En 2007, on s'attend à ce que le TND augmente d'environ 1 %. Cette progression est due à la hausse du taux de la TVA, à la hausse du taux d'imposition des mini-emplois, à l'abolition des aides au logement, à l'introduction d'une taxe complémentaire sur les tranches supérieures de revenu et à la hausse des cotisations de retraite et de santé. Le TND est surtout pratiqué dans les secteurs de la construction et de l'hôtellerie-restauration, ce que confirment les estimations basées sur des enquêtes. Le TND semble être toléré par la population, notamment en ce qui concerne les services aux ménages privés.	Il n'existe pas de salaire minimal en Allemagne.	On considère que le coin fiscal est le principal déterminant de l'économie parallèle. La réduction des activités dissimulées requiert une baisse des impôts et des prélèvements sociaux. Néanmoins, le TND progresse également lorsque le chômage est élevé et les salaires potentiels faibles. La croissance de l'économie parallèle est également attribuée à la hausse et à la persistance du chômage en Allemagne.		Une nouvelle loi a été adoptée en 2004 en vue de lutter contre le TND et la fraude fiscale. La définition du TND a été révisée pour en exclure les activités à but non lucratif. Les compétences des services des douanes ont été élargies, les sanctions augmentées, et le non-paiement des cotisations sociales est désormais un délit. La fraude fiscale des ménages relative aux mini-emplois est devenue un délit administratif. Les partenaires sociaux et les autorités fédérales et régionales ont conclu des alliances publiques contre le TND dans les secteurs de la construction et des transports. Les mesures spéciales comprennent des campagnes publiques de sensibilisation et l'amélioration des flux d'informations.
<b>Estonie</b>	La part du TND a décliné à quelque 7 % ou 8 % du PIB, ce qui reste relativement élevé par rapport à l'EU-15, mais constitue un des taux les plus faibles parmi les nouveaux États membres. Les salaires en espèces de la main à la main sont aussi moins courants. L'évasion fiscale est la principale motivation du TND en Estonie. Dans l'opinion publique, le TND est	L'impact du salaire minimal sur le TND est négligeable. La proportion d'employés au salaire minimal n'est que de 5 % environ.	Les impôts élevés sont la principale cause du TND. Le taux implicite d'imposition sur les salaires est d'environ 38 %. Pour réduire les coûts de main-d'œuvre et les frais de capital tout en encourageant l'emploi déclaré, les taux d'imposition des revenus individuels sont revus à la baisse. Par ailleurs, le taux minimal des taxes sociales a été accru pour obliger les	Les contributions sociales étant personnalisées depuis 1999, les prestations sont directement liées aux cotisations des travailleurs afin d'encourager l'emploi formel. Ces cotisations jouent un rôle déterminant dans le calcul du montant des prestations. Néanmoins, le système	Une des politiques les plus efficaces a été la réduction de la charge législative et administrative par le biais des e-services et de solutions basées sur les technologies de l'information pour fournir des services aux entreprises. Les autres mesures comprennent une baisse des impôts, des réformes de la sécurité sociale visant à ce que

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Estonie (suite)</b>	devenu de moins en moins acceptable.		travailleurs indépendants à déclarer une plus grande proportion de leurs activités.	d'indemnisation engendre un certain nombre de situations n'incitant pas vraiment les travailleurs à bas salaires à occuper des emplois déclarés.	les cotisations accumulées jouent un rôle déterminant dans la fixation du montant des prestations touchées, et les contrôles réalisés par les autorités. Les mesures de renforcement des contrôles visant à détecter le TND comprennent divers accords de coopération entre les instances publiques concernées, axés principalement sur l'échange d'informations et la sensibilisation du public. Les activités de contrôle comprennent des inspections des entreprises, des analyses de la comptabilité d'échantillons d'entreprises, le suivi des cas présentant des irrégularités, ainsi que les activités menées par les autorités locales. Il en a résulté une augmentation de la proportion des salaires déclarés, ainsi que des recettes fiscales. La réforme de la législation de l'emploi constitue toujours un défi majeur. La législation actuelle, souvent obsolète, risque d'inciter au TND et de conduire au travail indépendant qui offre une protection sociale moindre, plutôt qu'à des emplois réguliers.
<b>Irlande</b>	Rien ne remet en question les estimations de 2004 sur l'incidence du TND. Cependant, on s'interroge désormais sur l'efficacité des principales méthodes d'évaluation utilisées (qui sont basées sur les disponibilités en espèces). Néanmoins, d'autres estimations (par exemple fondées sur des agrégats du PNB) donnent des résultats similaires. Note: l'article traite de la fraude fiscale et de l'économie parallèle en faisant des «indicateurs de remplacement» pour le TND.	Un salaire minimal a été introduit en 2001 mais aucune étude de son impact sur le TND n'a encore été réalisée. Il est possible que certains employeurs recrutent des travailleurs sans les déclarer dans le but de les payer en dessous du salaire minimal. Les afflux massifs d'immigrants peuvent constituer, pour certains employeurs, une incitation à recourir au TND pour éviter de payer le salaire minimal. Bien que de tels cas aient émergé au niveau individuel, rien ne prouve que cette pratique soit courante; il	Les connexions entre l'économie parallèle (= TND) et les modifications des niveaux d'imposition restent à confirmer. Cependant, des indices récents suggèrent que la rigueur accrue dans l'application du régime fiscal devrait avoir une influence plus déterminante sur le TND que les taux d'imposition (les investigations ont révélé des fraudes fiscales sur une vaste échelle, principalement commises par des individus aisés qui ne déclarent qu'une partie de leurs revenus). .	<i>Voir passage sur l'activation dans la colonne suivante.</i>	L'Irlande a introduit plusieurs mesures visant non seulement à inciter les individus à travailler, mais aussi à décourager le TND: les initiatives «Back to Work» (Retour au travail) et «Back to Education» (Reprise des études), le complément de revenu pour les familles ainsi que des tolérances et des dégrèvements dans le régime d'imposition. L'impact de ces mesures a été renforcé du fait de l'augmentation de leurs conséquences pour les individus. De plus, les mesures d'activation ciblant les chômeurs (mises en œuvre

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Irlande (suite)</b>		n'est pas suggéré que les infractions au salaire minimal soient liées au TND.	L'accès de l'administration fiscale aux comptes en banque a été facilité De plus, dans certaines branches — construction, industrie de transformation de la viande —, il est évident que certains employeurs rémunèrent leurs employés en tant que travailleurs indépendants, ce qui augmente la probabilité de TND.		conjointement par le ministère des affaires sociales et de la famille et le FAS) sont un outil important de dissuasion du TND; elles fournissent des «itinéraires de progression» vers un emploi ou une formation pour les chômeurs de longue durée (plus de trois mois). Nombre de ceux qu'on envoie passer un entretien quittent le registre du chômage, ce qui suggère qu'ils sont peut-être impliqués dans un TND. De fait, les mesures d'activation sont perçues comme un dispositif supplémentaire de découragement du TND. Une cellule de réflexion — le «groupe de travail sur l'économie cachée» — doit être relancée (au titre de l'accord-cadre décennal de 2007 entre les partenaires sociaux «Vers 2016»). Cette cellule a un rôle de conseil et doit promouvoir des manières plus efficaces de combattre le TND.
<b>Grèce</b>	On ne dispose d'aucune donnée quantitative sur l'incidence du TND. Il est toutefois généralement reconnu que le secteur informel est très développé en Grèce, et qu'il atteint entre 24 et 30 % du PIB. Ce qui a conduit à relever de 25 % les données sur le PIB de la Grèce pour 2001-2006 (en ajoutant les chiffres de l'économie parallèle dans les calculs). Les données révisées sur le PIB sont actuellement validées par Eurostat. La structure de l'emploi en Grèce génère en elle-même une forte incidence du TND —proportion élevée de travailleurs indépendants, d'immigrés et de travailleurs familiaux, notamment dans l'agriculture.	L'impact du salaire minimal n'a pas été étudié mais, étant proche du salaire moyen des ouvriers, il est probable qu'il constitue une incitation au TND. La principale organisation patronale (SEV) a demandé qu'il soit possible d'embaucher les jeunes en dessous du salaire minimal, ce qui devrait éliminer certaines incitations au TND.	Le régime fiscal grec est jugé complexe, préjudiciable et injuste. Il semble aussi que la fraude et l'évasion fiscales soient très répandues. Les recettes fiscales et les assiettes imposables (ainsi que les taux d'imposition) ont diminué — à l'encontre de ce qui s'est passé dans la plupart des pays de l'UE et de l'OCDE. Le gouvernement introduit des réformes visant à réduire la pression fiscale sur les tranches médianes de revenu. Il espère rendre le régime fiscal plus favorable à l'emploi et accroître les incitations au travail ordinaire et déclaré.	Les cotisations sociales sont élevées: 34 % des coûts bruts de main-d'œuvre (la moyenne dans l'UE est de 31 %). Il est probable que cela constitue une incitation au TND.	Plusieurs mesures ont été introduites ces dernières années pour combattre le TND. La mesure ayant eu un impact le plus significatif sur l'ampleur du TND est la régularisation des immigrés clandestins (dans le cadre de trois exercices distincts de régularisation). Une nouvelle loi vise par ailleurs à simplifier et à rationaliser les permis de séjour et de travail des travailleurs immigrés. D'autres mesures sont introduites en vue d'encourager l'esprit d'entreprise (notamment dans les PME). Ces mesures devraient abolir certaines incitations au TND chez les PME et les travailleurs indépendants (qui

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
Grèce (suite)					participent de manière disproportionnée au TND). On prépare actuellement une nouvelle loi pour que les travailleurs âgés puissent toucher l'allocation de chômage sans limite de temps dans les zones à fort taux de chômage. Elle doit également réduire les cotisations sociales à la charge des employeurs pour les employés couverts par des conventions collectives et moderniser l'inspection du travail. On espère que ces changements permettront de réduire l'ampleur du TND.
Espagne	Les données révèlent une hausse du TND (mesuré par le nombre de travailleurs impliqués) qui serait passé de 11,6 % à 12,3 % entre 2003 et 2006. La régularisation des immigrés en 2005 semble avoir généré une diminution du TND dans la construction et l'agriculture.	Il ne semble pas que le salaire minimal permette d'expliquer la hausse du TND, en raison notamment du montant relativement faible de ce salaire. Il semble plutôt que les travailleurs acceptent le TND pour être mieux payés et pour éviter de payer impôts et charges sociales.	On peut conclure que le système d'imposition ne génère pas en lui-même de fortes incitations au TND, sauf pour les petites entreprises dont le taux d'imposition est fonction du nombre d'employés. Vu le niveau relativement faible d'imposition, il est peu probable que la fiscalité encourage directement les travailleurs à participer au TND.	Les employeurs peuvent réaliser d'importantes économies sur les charges sociales en ne déclarant pas leurs travailleurs — entre 24 % et 28 % des salaires versés.	L'immigration et le TND sont interconnectés. C'est pourquoi le gouvernement a régularisé la situation de quelque 500 000 travailleurs immigrés clandestins en 2005. Le TND est également lié au caractère souvent temporaire d'un grand nombre d'emplois. En 2006, le gouvernement a tenté de remédier à cette situation en introduisant des mesures visant à encourager l'emploi permanent par le biais d'incitations financières et notamment d'une réduction des cotisations de sécurité sociale. Des mesures récentes visent à améliorer les conditions de travail dans les services à domicile et en fait les droits des travailleurs (horaires de travail, droit aux indemnités de chômage et hausse des coûts de licenciement). Des réformes ont été introduites en faveur des tranches inférieures de revenu (une réduction de 17 % concernant 60 % de contribuables). On espère que cela aura un effet dissuasif sur le TND..

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Espagne (suite)</b>					réduction des cotisations de sécurité sociale. Des mesures récentes visent à améliorer les conditions de travail dans les services à domicile et en fait les droits des travailleurs (horaires de travail, droit aux indemnités de chômage et hausse des coûts de licenciement). Des réformes ont été introduites en faveur des tranches inférieures de revenu (une réduction de 17 % concernant 60 % de contribuables). On espère que cela aura un effet dissuasif sur le TND.
<b>France</b>	Les estimations concernant l'ampleur du TND dans l'économie française varient en fonction de la méthode de calcul. Le rapport publié par la Commission sur le travail non déclaré dans l'UE situe le niveau du TND en France à entre 4 % et 6,5 % du PIB. Les secteurs les plus affectés par le phénomène sont la construction, l'hôtellerie-restauration, les autres services et le commerce. Les statistiques concernant les infractions à la législation détectées dans les différents secteurs montrent une augmentation de ces infractions dans tous ces secteurs entre 2003 et 2005, à l'exception des «autres services» où elles ont considérablement diminué.	Le salaire minimal, le système de sécurité sociale et les autres cotisations à la charge des employeurs semblent avoir une influence déterminante sur le TND. Bien que le niveau des cotisations patronales sur le salaire minimal soit plutôt faible, ces coûts sont alourdis par les cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance chômage. Un autre facteur est la faible productivité marginale du travail à ce niveau de salaire dans les secteurs qui ne connaissent aucune difficulté de recrutement.	Le système d'imposition et d'assurance sociale continue, notamment pour les travailleurs à bas salaire, à générer des incitations à ne pas travailler (ou à sous-déclarer l'activité) malgré les efforts faits pour résoudre ce problème par le biais d'un dispositif de compléments de revenu pour les actifs.	Les coûts élevés des assurances sociales et les autres prélèvements sur les entreprises sont depuis longtemps pointés du doigt comme la principale cause du TND dans l'économie française. Au début des années 90, la France avait le niveau le plus élevé de prélèvements sociaux à la charge des employeurs. Depuis lors, d'importantes modifications du système ont visé à mutualiser davantage les coûts de l'assurance sociale. Cependant, certains considèrent que ce système a renforcé les incitations au TND du fait de l'affaiblissement de la relation entre l'emploi et l'éligibilité aux prestations sociales. On étudie actuellement de nouvelles manières de financer l'assurance chômage et la protection sociale.	Depuis 2000, on remarque une réelle volonté en France d'accorder au phénomène la priorité inscrite et mise en œuvre dans les plans d'action nationaux pour la lutte contre le travail non déclaré 2004/2005 et 2005/2006, qui comportaient des mesures incitatives et dissuasives. Parmi les mesures les plus efficaces, on note la réduction de la TVA sur les travaux de rénovation chez les particuliers et sur les services à la personne. On estime qu'au cours des deux premières années de son application au début des années 2000 cette mesure a permis de créer 34 000 emplois directs et 20 500 emplois indirects. L'expérience a été élargie à travers l'UE jusqu'en 2010 et une nouvelle évaluation doit être réalisée en France en 2007. En 2005, le Conseil européen s'est opposé à des mesures similaires dans le secteur de la restauration. Le nouveau Président s'est engagé à revoir cette question. Dans le secteur des services à la personne,

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
France (suite)					<p>les réductions fiscales, les chèques emploi-service et les nouveaux crédits d'impôt pour les ménages recourant à des aides familiales ont pour effet de réduire l'immigration illégale et le TND. Des mesures similaires ont aussi été prises pour simplifier l'emploi dans le secteur du spectacle vivant. Depuis 2001, des mesures permettent aux chômeurs de recommencer à travailler sans perdre immédiatement leurs prestations sociales ou autres indemnités. Ce dispositif a été élargi pour réduire les effets dissuasifs des prestations sur l'emploi. Les mesures préventives comprennent des campagnes de sensibilisation et également des mesures volontaires, telles que la charte de bonne pratique convenue par les représentants du secteur de la construction. Le régime de sanctions appliqué a également été renforcé récemment (dans certains secteurs, le nombre des inspections a augmenté de 14 % depuis 2005). Par ailleurs, une nouvelle loi concernant les PME met l'accent sur le renforcement des contrôles et des sanctions à l'encontre du TND. Le renforcement des sanctions administratives inclut le droit de supprimer les aides publiques et les crédits d'impôt ou les subventions des employeurs en infraction. De plus, le nombre des inspections et des sanctions a augmenté parmi les individus impliqués dans le TND.</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Italie</b>	<p>La question du TND a éveillé un vif intérêt politique en Italie ces trois dernières années, à la suite notamment de certains accidents mortels parmi les travailleurs non déclarés dans le secteur de la construction.</p> <p>L'Institut national de statistique et l'Association pour le développement industriel dans le Sud ont publié des estimations (similaires) de l'incidence du TND, basées sur les comptes de la nation. Ces estimations révèlent une réduction de la part du TND dans le PIB — de 7,6 % en 2000 à 6,4 % en 2006. Il faut souligner que cette baisse est presque entièrement attribuable à l'amnistie en 2002 de travailleurs immigrés en situation irrégulière (647 000).</p> <p>Le TND est plus répandu dans les secteurs et zones à faible productivité: agriculture, services, construction, ainsi que dans le sud du pays.</p>	<p>Il n'existe pas de salaire minimal en Italie.</p>	<p>Les principales causes du TND semblent liées à la volonté des employeurs de réduire les coûts de main-d'œuvre en évitant de payer impôts et charges sociales.</p>	<p>Échapper aux impôts et aux charges sociales reste la principale motivation du TND. Quelques employeurs recourent de manière permanente à des contrats de sous-traitance (<i>parasubordinati</i>), pour lesquels les cotisations de retraite ne sont que de 23 % (au lieu de 33 %). Mais le nouveau régime de retraite doit être basé sur la capitalisation (les pensions sont basées sur le capital accumulé et non plus sur le dernier salaire), ce qui risque d'entraîner une nouvelle baisse des taux de remplacement.</p>	<p>En Italie, il existait déjà en 2004 plusieurs mesures visant à combattre le TND. La législation n'a pas toujours été appliquée de manière très rigoureuse. Ainsi, par exemple, la loi Biagi (2003), qui interdit les contrats de sous-traitance (<i>parasubordinati</i>) injustifiés, n'a pas été strictement appliquée avant 2006.</p> <p>Les mesures les plus récentes comprennent le <i>Decreto Bersani</i>, qui permet de fermer les chantiers de construction lorsqu'une inspection révèle que plus de 20 % des forces de travail sont des travailleurs non déclarés, ainsi que d'autres mesures de contrôle et des amendes en cas de TND.</p> <p>La loi de finance pour 2007 introduit également quelques mesures importantes, dont un renforcement des inspections et des incitations fiscales pour l'embauche de travailleurs en CDI. Elle introduit également les indices de congruité (<i>indici di congruità</i>), qui peuvent être recommandés en tant que bonne pratique aux autres États membres. Ces indices doivent spécifier le nombre d'heures de travail requises pour produire un bien ou un service, ventilé par secteur, catégorie d'entreprises et zone géographique. Leurs niveaux de référence doivent faire l'objet d'une négociation entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Les entreprises qui s'écartent de l'indice approprié seront soumises à une inspection. Les organisations patronales se sont fermement opposées à ces indices et les négociations avec</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
Italie (suite)					les partenaires sociaux concernant leurs niveaux n'ont toujours pas abouti. La lutte contre le TND est également évoquée dans les discussions sur la réforme du dispositif d'allocation de chômage et l'adoption possible des principes de flexicurité. Néanmoins, étant donné l'ampleur de l'économie informelle en Italie, tout changement de ce type risque d'accroître les incitations au TND.
Chypre	On ne dispose pas de données officielles sur l'incidence du TND à Chypre. Néanmoins, il apparaît que les principales formes de TND sont: l'emploi d'immigrés dans des activités légales telles que la construction; la sous-déclaration des revenus par les travailleurs indépendants; les travailleurs rémunérés (y compris les enseignants et les médecins) ayant un deuxième emploi, non déclaré, contrairement aux termes de leur contrat de travail; les retraités, les étudiants et les bénéficiaires des prestations sociales qui ne déclarent pas les emplois qu'ils occupent. Selon les estimations, les activités de ces travailleurs non déclarés représentent près de 10 % du PIB national; l'emploi d'immigrés clandestins et la sous-déclaration des revenus par les travailleurs indépendants constituent la majeure partie du TND. On ne sait pas si les petites entreprises sont plus enclines au TND que les plus grandes. On pense que le TND atteint un niveau relativement élevé en raison de la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée, de la flexibilité	Le salaire minimal qui ne s'applique qu'au secteur non syndiqué a augmenté ces dernières années. Bien qu'aucune donnée ou étude ne le confirme, il est probable que ces hausses ont pour effet d'accroître le travail non déclaré.	Le TND est un moyen d'éviter de payer des impôts sur le revenu. Cette motivation persiste en dépit de la baisse de la fiscalité directe en 2004. Néanmoins, il faut souligner que la fiscalité indirecte a augmenté, ce qui constitue une incitation au TND, en particulier dans le secteur des services.	Les cotisations sociales (patronales et salariales) sont fixées à 6,3 % du salaire sous plafond. Il est probable que cela incite au TND. L'augmentation des cotisations en vue d'assurer la viabilité du dispositif d'assurance sociale est actuellement discutée. Une telle hausse pourrait se traduire par une progression du TND. De ce point de vue, il serait peut-être préférable d'améliorer la viabilité du système en retardant l'âge de la retraite.	Jusqu'à ces derniers temps, le TND n'était pas considéré comme une priorité à Chypre, où il était, par exemple, présumé que les travailleurs indépendants paient peu, voire pas, d'impôt sur le revenu. Le gouvernement a commencé à reconnaître le manque à gagner relativement important engendré par le TND. Les mesures mises en œuvre récemment comprennent: <ul style="list-style-type: none"> <li>• un programme d'amnistie fiscale;</li> <li>• une nouvelle loi (introduite en janvier 2006) qui rend obligatoires la déclaration de revenu pour toute personne gagnant plus de 10 millions de livres chypriotes, l'autoévaluation pour les travailleurs indépendants, les pénalités en cas de retard de déclaration et la soumission de comptes certifiés pour les travailleurs indépendants gagnant plus de 40 millions de livres chypriotes.</li> </ul> Ces mesures visent à réduire l'évasion fiscale pratiquée par les travailleurs indépendants, mais on doute qu'elles aient un impact réel tant que leur application ne sera pas contrôlée.

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Chypre (suite)</b>	d'embaucher et de licencier les travailleurs immigrés, et des économies réalisées (par les employeurs et les employés) en ne déclarant pas les salaires. La sous-déclaration pratiquée par les travailleurs indépendants vise à éviter de payer des impôts.				Le gouvernement s'attaque également à l'emploi de travailleurs clandestins.
<b>Lettonie</b>	Il n'existe pas de définition consensuelle du TND en Lettonie, où différents indicateurs, définitions et mesures sont utilisés. Les estimations varient, allant de 16 à 18 % selon les institutions publiques jusqu'à 40 % ou plus selon divers observateurs indépendants. Le TND semble être surtout le fait des secteurs de la construction et de l'industrie du bois. La pratique de la sous-déclaration des rémunérations (une partie du salaire est réglée en espèces) est relativement moins répandue.	Depuis 2002, le gouvernement a augmenté le salaire minimal dans l'espoir de réduire les incitations à ne déclarer que le salaire minimal et à verser un complément en espèces de la main à la main. Cependant, l'écart entre le salaire minimal et le niveau minimal de subsistance entrave le fonctionnement de cette mesure.	La principale motivation à la sous-déclaration des revenus est probablement l'évasion fiscale. Des débats sont en cours sur la nécessité de simplifier les formalités fiscales pour les PME.	Pour infléchir l'évasion des charges sociales, le système de retraite a été réformé; les pensions sont désormais calculées à partir des cotisations accumulées. Le congé de maternité a aussi été amendé, les femmes ayant versé des cotisations plus élevées touchant des prestations plus élevées. Néanmoins, les critiques considèrent qu'étant donné l'instabilité du système d'assurance sociale de nombreux citoyens ne sont pas motivés par la perspective de gains futurs liés aux impôts et aux cotisations sociales mais préfèrent les gains immédiats associés à l'évasion fiscale.	La surveillance des entreprises vise à identifier les travailleurs employés sans contrat de travail; les infractions entraînent des sanctions financières pour les entreprises. Des actions préventives, telles que les rappels, demandes d'explication, entretiens, séminaires, campagnes publiques d'information, sont également organisées. Des activités de coopération sont prévues entre les instances publiques impliquées dans la lutte contre le TND. Néanmoins, les obstacles administratifs et les réglementations contradictoires sapent l'efficacité des inspections. De plus, les propriétaires/directeurs d'entreprise en infraction ne peuvent être personnellement soumis à aucune condamnation pécuniaire (les amendes n'étant applicables qu'aux entreprises). L'application de la loi pose de sérieux problèmes. Les politiques reposant sur des sanctions risquent de ne pas être réellement efficaces du fait que l'exécution des sanctions n'est pas rigoureuse. La décentralisation fiscale a eu pour effet d'infléchir l'évasion fiscale. Les autorités locales ont tout à gagner de l'augmentation des recettes, étant donné qu'elles reçoivent une

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Lettonie (suite)</b>					large proportion des impôts sur le revenu collectés. Le gouvernement prétend que le TND régresse vu que les cotisations sociales collectées augmentent. Néanmoins, les raisons de cette hausse ne sont pas claires — les conséquences du baby-boom, les réformes du régime de retraite et les indemnités de congé de maternité peuvent également l'expliquer.
<b>Lituanie</b>	Le TND a commencé à nettement régresser depuis 2003/2004, la croissance économique et l'émigration massive ayant entraîné des pénuries de personnels dans de nombreux secteurs. L'amélioration de la situation du marché du travail a conduit les employés à demander de meilleures rémunérations et conditions de travail. Le TND a diminué, passant d'environ 8 % de l'ensemble des actifs employés à quelque 6 %. Le TND est surtout pratiqué par les petites entreprises et par les travailleurs à bas salaires peu qualifiés.	Le salaire minimal a progressé rapidement, mais reste encore très faible par rapport aux pays de l'EU-15. En ce qui concerne l'emploi non contractuel dans les entreprises, le salaire minimal est trop faible pour encourager la régularisation du TND. Dans le cas des compléments de salaire en espèces, les employeurs alignent la partie déclarée sur le niveau du salaire minimal.	Les régimes d'imposition et de sécurité sociale sont les principaux moteurs du TND. Les niveaux des salaires et des rémunérations sont faibles, tandis que les taux d'imposition et de cotisations sociales sont relativement élevés. Globalement, le coin fiscal moyen sur les salaires est d'environ 50 %.	Il existe au sein de l'inspection du travail un service central de coordination ayant pour mission d'analyser les origines du TND et de coordonner les activités de contrôle et de prévention du TND. Différentes institutions mènent conjointement des inspections et partagent les informations pertinentes. Depuis 2004, des mesures spéciales de prévention sont mises en œuvre (vastes campagnes d'information dans les médias, recherches sur le TND). Des procédures plus strictes de contrôle des conditions de travail et des sanctions ont également été introduites.	
<b>Luxembourg</b>	Il n'existe pas de données systématiques sur le TND au Luxembourg. En 2006, pour lutter contre le TND, l'inspection du travail et des mines a entrepris 17 actions majeures, 4 actions spécifiques et 217 interventions sur une échelle moyenne ayant conduit à 10 fermetures à titre préventif de chantiers de construction. La hausse du recours aux travailleurs temporaires non déclarés est attribuée à la rigidité du code du travail eu égard à	Le manque de données sur le TND rend difficile l'évaluation de l'impact du salaire minimal et des régimes d'imposition et de sécurité sociale sur ce phénomène. Cependant, l'étude «2Plus» considère que le TND résulte de plus en plus souvent du sous-emploi dans l'économie formelle — les employeurs voulant éviter les impôts et les charges sociales, les travailleurs sont contraints d'exercer une deuxième activité, non déclarée, souvent dans le secteur des services			Un service administratif a été mis en place en vue de lutter contre le TND. Une loi de 2006 propose d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement de l'inspection du travail et des mines.

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Luxembourg</b>	l'utilisation des CDD. Par ailleurs, la multiplication des appels d'offres concurrentiels se traduit par un nombre croissant d'employeurs incapables de dire exactement qui sont les employés travaillant sur leurs chantiers.	aux particuliers. L'analyse recommande également d'instaurer un dispositif de régularisation des activités occasionnelles, qui permettrait aux employeurs de bénéficier d'avantages fiscaux et donnerait aux employés une couverture en matière de retraite et d'assurance sociale.			
<b>Hongrie</b>	Aucune nouvelle évaluation globale de l'incidence du TND n'a été publiée depuis 2004, mais le TND reste un grave problème pour l'économie hongroise, qui se caractérise par un faible taux d'activité depuis le début de la transition. Il est probable qu'une proportion significative des personnes économiquement inactives depuis longtemps exerce des activités non déclarées. Ces travailleurs appartiennent à au moins deux catégories distinctes: ceux qui n'ont pas de contrat de travail et ne paient ni impôts ni cotisations sociales et ceux qui sont contraints au travail indépendant (avec des taux d'imposition différents et des déductions possibles des frais).	Il existe des signes, mais aucune étude formelle, prouvant les effets de la hausse brutale du salaire minimal sur l'incidence du TND. Ces signes révèlent l'impact négatif de la forte augmentation du salaire minimal sur l'emploi dans les petites entreprises et sur les probabilités qu'ont les travailleurs peu qualifiés à bas salaires de trouver un emploi. L'impact semble plus marqué dans les régions défavorisées où le salaire minimal a une plus grande influence sur la redistribution des salaires.	Les pays, tels que la Hongrie, où les taux d'imposition des revenus sont élevés devraient avoir un taux plus élevé de travailleurs non déclarés. Le régime fiscal a un effet de plus longue durée sur l'incidence du TND que des mesures telles que le contrôle rigoureux des employeurs (qui est par ailleurs relativement efficace en Hongrie). À long terme, des impôts élevés auront un impact négatif sur le taux d'activité du pays et augmenteront les coûts de la main-d'œuvre. Ceux qui sont toujours enregistrés en tant qu'employés, mais dont la totalité du salaire n'est pas déclarée pour éviter les impôts, devront néanmoins s'acquitter d'impôts et de cotisations plus élevés en raison de la hausse du salaire minimal.	Le gouvernement a introduit (en septembre 2006) une nouvelle législation visant à augmenter les cotisations sociales des travailleurs rémunérés au salaire minimal, sauf s'ils déclarent gagner le salaire minimal — auquel cas ils risquent un contrôle fiscal. En conséquence, en 2007, 140 000 personnes ont commencé à payer des cotisations sociales, en raison probablement des contrôles menés dans le cadre du dispositif de sécurité sociale. La hausse des cotisations sociales, de 2 % à 6 % du salaire brut, pourrait avoir un impact négatif sur le travail déclaré.	Des contrôles plus stricts des lieux de travail (notamment dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et du commerce — où le TND est le plus répandu) ont été instaurés et assortis de sanctions financières pour les personnes pratiquant le TND. L'année prochaine, le système d'attribution des pensions d'invalidité sera modifié et les contrôles seront renforcés avant l'octroi du certificat d'incapacité. C'est un problème sérieux en raison du nombre important de Hongrois inactifs percevant une pension d'incapacité (ils sont près de 500 000 en dessous de l'âge légal de la retraite, soit 7,3 % de la population âgée de 15 à 64 ans). La réglementation qui encourage réellement les individus à déclarer leurs revenus est le renforcement des contrôles des indemnités versées au titre de l'assurance maladie. À partir de 2008, seuls ceux qui ont cotisé régulièrement ou ceux dont les cotisations ont été réglées par l'État en raison de leur situation sociale pourront bénéficier de la gratuité des soins de santé. Les dispositions concernant le travail des retraités ont également changé. Depuis 2006, les retraités économiquement actifs

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Hongrie (suite)</b>					doivent verser 8,5 % de leur pension au budget de l'État. Si un individu a pris sa retraite avant l'âge légal, tant qu'il n'a pas atteint cet âge, il ne peut travailler que si sa pension de retraite est suspendue pendant la durée de son emploi. Cette modification devrait avoir des retombées positives pour le budget de l'État, car elle rend plus onéreuse la retraite anticipée pour l'individu, mais elle augmente également les coûts du travail déclaré pour tous les retraités et notamment pour ceux qui n'ont pas atteint l'âge légal de la retraite. En conséquence, il est probable que certains retraités choisiront de travailler sans contrat de travail.
<b>Malte</b>	Le TND n'a pas éveillé un véritable intérêt politique à Malte, qui est restée plutôt focalisée sur l'économie souterraine (c'est-à-dire le travail illégal et le TND). On s'est également davantage intéressé à la fraude aux prestations sociales, à l'emploi d'immigrés clandestins et à l'emploi féminin (dans le cadre, pour ce dernier, de la stratégie de Lisbonne). On ne dispose pas de données officielles sur l'incidence du TND. Les estimations non officielles de l'économie souterraine (TND et travail illégal) la situent à 25 % du PIB. On pense qu'elle n'a cessé d'augmenter au fil des dernières années. Le TND semble être pratiqué surtout dans la construction, les services à domicile et l'hôtellerie-restauration.	Il est difficile de dire si le salaire minimal a un impact sur l'incidence du TND. Les employeurs ayant formulé leurs inquiétudes devant la hausse annuelle du salaire minimal, il est possible qu'il incite au TND.	Ces dernières années, les niveaux d'imposition des revenus ont baissé. Dans son dernier budget, le gouvernement a revu les tranches d'imposition et a éliminé ainsi une incitation au TND pour les contribuables des tranches médianes. L'impôt sur les entreprises est relativement élevé (35 %), mais il n'est pas évident que son niveau influe sur l'ampleur du TND. On considère que l'abus des droits en matière de TVA est très répandu, en particulier parmi les travailleurs indépendants.	L'écart entre le salaire minimal et l'allocation de chômage est faible, ce qui n'incite pas à trouver un emploi déclaré. Au contraire, cela risque d'inciter les chômeurs à garder leurs indemnités et à recourir au TND pour améliorer leurs revenus. Le dispositif d'assurance sociale fait actuellement l'objet d'une évaluation pour voir s'il est possible de l'améliorer de manière à encourager un plus grand nombre de personnes à déclarer toutes leurs activités professionnelles.	Les principales composantes de la flexicurité sont actuellement l'objet de débats à Malte; les discussions visent à explorer les améliorations envisageables de la flexibilité des forces de travail et du dispositif d'assurance sociale. Ce dernier est souvent considéré comme étant étroitement lié au TND (on pense que l'abus des prestations sociales est lié au TND). Le débat autour de l'immigration est centré sur la croissance du nombre d'immigrés clandestins à Malte et sur leur participation au TND. On considère que cela fausse le marché du travail, notamment dans la construction et l'hôtellerie-restauration. Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives qui s'attaquent directement ou indirectement au TND. Elles comprennent une nouvelle loi (datant de 2005) visant à réglementer l'emploi des travailleurs immigrés et à contrôler

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Malte (suite)</b>					<p>l'emploi illégal. La Corporation pour l'emploi et la formation établit des profils professionnels de tous les chômeurs en vue de les diriger vers des emplois ou des formations. Plusieurs mesures visent à détecter la fraude aux prestations sociales. Un train de mesures ont été introduites pour améliorer les systèmes d'imposition. Il existe également des politiques actives du marché du travail conçues pour encourager le passage d'un TND à un emploi ordinaire. Ces mesures ciblent notamment les femmes, car on considère qu'elles constituent une part importante de l'économie souterraine.</p>
<b>Pays-Bas</b>	<p>Il est difficile de quantifier l'ampleur du TND. Les données existantes ne concernent que le nombre d'inspections effectuées et les cas de fraude détectés. En conséquence, les données ne sont pas représentatives du niveau actuel du TND. Les secteurs où l'emploi illégal est le plus développé sont la construction, l'hôtellerie et la restauration.</p>	<p>Les échelons de rémunération les plus bas sont bien supérieurs au niveau du salaire minimal, aussi le niveau des salaires peut-il être en lui-même une cause du TND mais il ne s'agit pas d'un impact du salaire minimal.</p>	<p>En raison du renforcement des contrôles aux Pays-Bas, il est devenu difficile d'employer des travailleurs sans payer les impôts sur les salaires. Il est peu probable que les travailleurs rémunérés en espèces paient des impôts. Il peut s'avérer intéressant d'embaucher des travailleurs au noir car ils coûtent moins cher et permettent d'éviter de payer la TVA. Moins de 5 % de la population active serait rémunérée en espèces.</p>	<p>La rigueur des contrôles a rendu difficile l'emploi de travailleurs sans s'acquitter des cotisations de sécurité sociale. C'est plus particulièrement le cas dans les secteurs employant un grand nombre de travailleurs temporaires (saisonniers). De fréquentes inspections sont menées.</p>	<p>Le gouvernement néerlandais est déterminé à renforcer la lutte contre le TND (lancée avec le <i>Handhavingsprogramma 2003-2006</i>). La Cour des comptes a cependant constaté que la probabilité que quelqu'un soit détecté reste très faible pour tous les types de fraude. Le ministère des affaires sociales et de l'emploi a renouvelé pour 2007-2010 le programme <i>Handhavingsprogramma</i>, qui vise notamment à intensifier la lutte contre l'emploi illégal. En libéralisant la procédure d'attribution des permis de travail pour les employés originaires de République tchèque, d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Hongrie, de Pologne, de Slovaquie, le gouvernement espère réduire le nombre des travailleurs en situation irrégulière. Parallèlement, les contrôles des employeurs qui rémunèrent en dessous</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
					<p>du salaire minimal horaire seront renforcés. Les procédures de déclaration des revenus ont été simplifiées pour réduire le risque que les contribuables «oublent» certaines sources de revenu. Pour ce faire, on fournit aux contribuables des formulaires de déclaration de revenu où les informations existantes et connues sont déjà remplies. Les crédits d'impôt pour tous ceux qui ont un emploi rémunéré visent à rendre le travail plus attrayant financièrement, en particulier pour les personnes au bas de l'échelle du marché du travail.</p> <p>Une tentative de légalisation des activités illégales rémunérées en espèces, telles que le ménage chez les particuliers, a été faite. Le nombre d'heures au-delà duquel les employés sont assujettis aux cotisations de sécurité sociale est aujourd'hui plutôt élevé, ce qui signifie que ce type de fraude devrait avoir disparu.</p> <p>Les syndicats jouent un rôle explicite en s'assurant que les employeurs n'embauchent pas de travailleurs en situation irrégulière ou ne paient pas les travailleurs immigrés en dessous des salaires négociés dans le cadre des accords de branche, et en s'impliquant en tant que partenaires du gouvernement dans la prévention et la répression du TND.</p>
<b>Autriche</b>	<p>Le TND est une importante faiblesse du marché du travail autrichien malgré une diminution de la proportion de l'économie souterraine dans le PIB. Le TND est surtout pratiqué dans le secteur des soins aux personnes âgées, qui emploie un</p>	<p>Il n'existe pas encore de salaire minimal national. Des négociations collectives ont lieu au niveau sectoriel. L'intention du gouvernement d'introduire un salaire minimal général de 1 000 euros par mois est en cours de négociation. Ses conséquences sur le</p>	<p>Les taux relativement élevés de TVA et d'imposition des revenus ainsi que des coûts non salariaux de la main-d'œuvre sont les principaux moteurs du TND. Selon certaines estimations, près de 50 % de l'accroissement de l'économie informelle serait imputable à la hausse des impôts et des cotisations sociales.</p>	<p>Les mesures sont focalisées sur l'application rigoureuse des réglementations existantes. Par ailleurs, l'augmentation des personnels dans les institutions chargées de lutter contre le TND et l'extension de leurs compétences devraient permettre de faire</p>	

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Autriche (suite)</b>	grand nombre de travailleurs originaires des nouveaux États membres (NEM). Les restrictions à l'accès des travailleurs des NEM signifient que le TND constitue pour eux la seule possibilité d'emploi en Autriche. L'attitude des citoyens autrichiens envers le TND est plutôt laxiste.	TND font actuellement l'objet d'un débat.			respecter plus strictement la législation en la matière. Depuis 2006, les amendes pour l'emploi illégal de travailleurs immigrés ont été doublées. De plus, les employeurs sont obligés de tenir à jour leur comptabilité pour toutes les transactions en espèces. Les partenaires sociaux ont proposé d'obliger les employeurs à déclarer toute nouvelle embauche avant même que le travailleur ne commence à travailler. Les employeurs utilisent actuellement cette lacune dans la législation en cas d'inspection. Pour combattre le TND dans le secteur des soins, le gouvernement a introduit un dispositif de chèque emploi-service pour les services à domicile. Les employés rémunérés avec un chèque emploi-service sont couverts par le système d'assurance sociale. L'utilisation du dispositif n'a pas atteint le niveau espéré. Seuls les travailleurs en possession d'un permis de travail en règle sont éligibles. Les options futures pour combattre le TND comprennent des campagnes de sensibilisation au problème du TND et la réduction des taux d'imposition et des coûts non salariaux de la main-d'œuvre.
<b>Pologne</b>	La part de l'économie informelle dans l'ensemble du PIB atteint entre 12 % et 15 % en Pologne et tend à diminuer. En 2004, la participation au TND avait régressé par rapport aux années précédentes (4,2 % des personnes âgées de 15 ans et plus étaient impliquées dans	L'influence du salaire minimal sur le TND est affaiblie par la possibilité de rémunérer les travailleurs en dessous de son niveau légal. En 2003-2005, les employeurs pouvaient payer des salaires inférieurs au minimum fixé mais pas en dessous de 80 % du salaire minimal pendant la	Le coin fiscal élevé a une influence négative sur l'emploi des personnes les moins productives, dont les rémunérations potentielles sont proches du salaire minimal. Le coin fiscal est plus élevé en Pologne que dans l'UE, et l'écart a nettement augmenté entre 1999 et 2004.	L'existence d'un coin fiscal élevé et de diverses sources alternatives de revenu émanant des fonds publics — pensions de retraite, pensions d'incapacité, allocations de chômage, aides sociales — ou provenant du TND ne font rien pour accroître fait du travail déclaré.	Le TND est considéré comme un problème socio-économique, mais aucune mesure visible n'a été prise pour le réduire, et notamment aucune disposition visant à rendre l'emploi déclaré plus attrayant que les autres sources de revenu. Néanmoins, entre 2004 et 2007 un certain nombre de

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Pologne (suite)</b>	<p>le TND en 2004, contre 7,6 % en 1995 et 4,7 % en 1998). Les principales catégories participant au TND sont les hommes (63 % de l'ensemble des employés non déclarés), les citoyens (52 %), les individus âgés de 45 à 59 ans et ceux qui ont une formation professionnelle élémentaire et un faible niveau d'instruction (69 %). Le TND est pratiqué principalement dans les secteurs du jardinage et de l'agriculture, des services de proximité, ainsi que dans les activités de rénovation et de réparation.</p>	<p>première année et de 90 % pendant la deuxième. En décembre 2005, 221 300 personnes touchaient un salaire ne dépassant pas le salaire minimal et 34 700 personnes un salaire au niveau sous-minimal autorisé. L'influence du niveau du salaire minimal et son impact sur le recours au TND sont avérés mais restent limités.</p>	<p>Le coin fiscal inclut également des pressions parafiscales diverses. De nombreux Polonais ne considèrent pas l'évasion fiscale comme du vol car ils ne voient pas le lien entre leurs actions et l'augmentation des impôts qu'elles entraînent pour les contribuables honnêtes.</p>	<p>Les forts niveaux d'imposition des revenus du travail encouragent en particulier les travailleurs à bas salaire (en général peu qualifiés) à travailler au noir tout en percevant les prestations disponibles.</p>	<p>solutions ont été introduites pour lutter (directement ou indirectement) contre le TND. En 2005, une disposition concernant l'emploi de chômeurs en tant que nurses, gouvernantes ou aides à domicile a été introduite dans le cadre des contrats d'activation. Dans la pratique, un petit nombre de contribuables seulement ont saisi cette opportunité pour une variété de raisons, dont la charge administrative associée à l'emploi déclaré. Pour réduire les coûts relatifs aux assurances sociales, on a amélioré en 2005 les dispositions concernant les personnes qui s'installent à leur compte. Pendant les 24 premiers mois suivant le démarrage de l'activité économique, l'assiette des charges sociales est réduite à 30 % du salaire minimal. En ce qui concerne la lutte contre le TND, le ministère du travail et de la politique sociale prépare des propositions de réglementation, assure un suivi des activités des cabinets de recrutement et mène une campagne d'information sur les dangers associés à la pratique du TND. Depuis 2004, aucune action significative n'a visé à modifier le système d'imposition des revenus des particuliers et/ou à réduire la pression des prélèvements sociaux sur les salaires. Récemment, en avril 2007, le gouvernement a amendé la loi concernant la réduction des cotisations d'assurance incapacité (de 13 % à 10 % du salaire brut dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et de 10 % à 6 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008). L'amendement de la loi relative à l'imposition des revenus des particuliers (2006) pourrait générer une hausse du TND car</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Pologne (suite)</b>					il modifie notamment la réglementation du travail indépendant. Il a été critiqué par les entrepreneurs et par les spécialistes du droit fiscal car il enfreint les règles de liberté d'activité économique et conduit à une diminution du travail indépendant. Ces changements pourraient générer une augmentation de l'emploi illégal.
<b>Portugal</b>	<p>La question du TND a éveillé un vif intérêt politique il y a quelques années, mais d'autres problèmes (comme la récession et le chômage) l'ont évincée. Le TND n'est pas un thème central du plan national pour l'emploi pour 2005-2008, bien que celui-ci contienne des mesures visant à combattre le TND et l'emploi illégal. On ne dispose pas de données concrètes sur l'incidence du TND. Les estimations de la part du TND dans le PIB le situent à entre 15 % et 37 %. Aucune preuve tangible n'indique des changements dans l'incidence du TND depuis 2004.</p>	<p>Au Portugal, ces dernières années, le salaire minimal a baissé en valeur relative comparativement au salaire moyen. Il est cependant prévu de le relever d'ici à 2011. On s'inquiète (en particulier les organisations patronales) du fait que sa hausse risque d'inciter au TND, surtout si la répression est faible. Globalement, on peut considérer que le faible montant du salaire minimal et sa couverture limitée signifient qu'il a probablement peu d'impact sur le TND. Si la poursuite des augmentations de son montant est maintenue comme prévu, il est probable qu'il continuera à peu influencer sur le TND.</p>	<p>Le taux de l'impôt sur les sociétés a été réduit en 2005 (de 30 % à 25 %) et les dispositifs de contrôle ont été renforcés. On ne peut dire si cette réduction a entraîné une baisse du TND. Le régime fiscal des travailleurs indépendants risque d'inciter au TND. Les entreprises ayant un petit chiffre d'affaires disposent d'un système d'imposition simplifié et sont désormais assujetties à un taux plus bas (20 %). Il semble que cela ait engendré une baisse du TND. Les contrôles plus stricts des grandes entreprises montrent qu'elles n'ont pas recours au TND.</p>	<p>Il est impossible de savoir si le régime de sécurité sociale influe sur le TND. Les employeurs considèrent que les taux des cotisations patronales sont élevés, ce qui suggère peut-être qu'ils encouragent le TND. Néanmoins, les employeurs sont conscients du fait que les inspections et les contrôles ont été renforcés ces dernières années. Certains employeurs évitent les cotisations de sécurité sociale en rémunérant légalement les travailleurs dans le cadre de contrats de services, plutôt qu'en les employant avec des contrats de travail.</p>	<p>Le gouvernement (depuis 2005) attache une attention particulière aux problèmes liés à l'immigration. Il a introduit des incitations pour encourager les travailleurs immigrés à participer à des activités ordinaires déclarées. Le gouvernement a présenté en 2006 des propositions visant à introduire des éléments de flexicurité dans le marché du travail, mais elles ne concernent pas spécifiquement le TND. Plusieurs réformes du système de sécurité sociale sont en cours de préparation, mais elles ne sont pas directement liées au TND. L'objectif premier des réformes est la viabilité du régime. Plusieurs des mesures introduites peuvent influencer sur l'incidence du TND. Elles comprennent la simplification des procédures de création d'entreprises et des incitations pour encourager les chômeurs à s'engager dans des emplois ordinaires plutôt que dans le TND. D'autres mesures ont visé à renforcer les inspections et les contrôles des systèmes d'imposition et de sécurité sociale (comme les dispositions pour lutter contre la sous-déclaration des revenus).</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
Roumanie	<p>Le TND a toujours été en bonne place dans l'agenda politique roumain. Cependant, la croissance économique de ces dernières années a attiré l'attention sur le TND (selon la définition de la CE) et a incité à prendre des mesures pour le combattre. Bien que le TND soit un aspect important du programme national de réforme roumain, il n'existe ni données officielles permettant de le quantifier, ni évaluation de l'impact des mesures prises pour le réduire. Les estimations actuelles de l'ampleur du TND vont de 16 % à 21 % du PIB. L'analyse des données disponibles suggère que l'incidence du TND serait restée constante, bien que certains signes puissent s'avérer être contradictoires.</p>	<p>Le salaire minimal est considéré en Roumanie comme un instrument important pour lutter contre le TND. Les partenaires sociaux ont convenu un salaire minimal qui peut être supérieur au niveau obligatoire (fixé par le gouvernement). Cela devrait réduire les incitations au TND. Il ne semble pas que le salaire minimal augmente les incitations au TND.</p>	<p>Le gouvernement a introduit un taux forfaitaire d'imposition des revenus (de 16 %) en 2005. C'est un des (nombreux) facteurs ayant probablement contribué à la croissance économique. Néanmoins, aucune étude ou évaluation fiable de l'impact du taux forfaitaire d'imposition sur l'incidence du TND n'ayant été réalisée, il est impossible de tirer des conclusions quant à son impact. Compte tenu de la complexité des facteurs motivant le TND, une telle mesure ne peut être la panacée qui permettra de lutter contre lui.</p>	<p>Les taux de cotisation ont baissé régulièrement depuis 2003 mais (voir colonne précédente), en l'absence de toute évaluation ou étude d'impact, l'influence du régime de sécurité sociale sur l'incidence du TND reste incertaine. Certains observateurs considèrent que le seuil optimal est aujourd'hui atteint et que toute réduction supplémentaire des taux des cotisations risque d'engendrer de nouveaux problèmes.</p>	<p>La stratégie de Lisbonne en 2005 a coïncidé avec l'introduction par le gouvernement d'un taux forfaitaire d'imposition des revenus du travail. Ce nouveau taux et la réduction régulière des cotisations de sécurité sociale sont présentés dans le programme national de réforme comme les mesures clés permettant de lutter contre le TND. Cependant, aucune évaluation de l'impact de ces mesures n'a été réalisée. Le salaire minimal est également considéré comme un instrument clé pour combattre le TND. Une mesure récente décidée par les partenaires sociaux vise à introduire un salaire minimal plus élevé pour les travailleurs ayant un niveau d'éducation plus élevé. Ils espèrent ainsi lutter contre la sous-déclaration des revenus parmi les employés mieux éduqués, qui est particulièrement courante dans les PME (certains employés qualifiés qui étaient officiellement rémunérés au salaire minimal touchaient un complément de salaire non déclaré). Des campagnes d'information ont également visé à combattre le TND. L'office national de perception des impôts a mené une campagne dénonçant les méfaits du TND. L'ambassade du Royaume-Uni a mené une campagne mettant en évidence les dangers de l'immigration illégale pour travailler au Royaume-Uni. La flexicurité a été récemment ajoutée à l'agenda politique en Roumanie.</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Slovénie</b>	Il n'existe pas de mesure officielle du TND. Les estimations varient fortement, allant de 7 % à 24 % du PIB. Le TND est surtout répandu dans les secteurs de la construction, de la restauration et du commerce.		L'abolition progressive actuelle des taxes sur les salaires vise à rendre le travail plus attrayant. Les taux d'imposition des revenus du travail sont revus à la baisse pour toutes les tranches; la progression est également réduite grâce à une diminution du nombre des tranches d'imposition.	Un programme national de protection sociale a été adopté en 2006 afin de rendre le travail plus attrayant et d'encourager les chômeurs à chercher activement un emploi et à accepter des emplois occasionnels ou temporaires.	Le TND n'est pas une des principales priorités politiques. Une loi visant à définir et à combattre le TND a été adoptée en 2000 et amendée en 2006 afin de réglementer de nombreuses formes atypiques d'emploi et d'inciter à déclarer toute activité économique. Une commission a été mise en place en 1997 avec pour mission de coordonner les activités des nombreuses agences impliquées dans la lutte contre le TND. Les compétences de l'inspection du travail ont été élargies afin de lui permettre d'imposer des mesures administratives et des sanctions financières. Des inspections sont menées conjointement par plusieurs agences. Une action est nécessaire pour disposer d'estimations plus fiables du TND, améliorer l'efficacité du système judiciaire en matière de collecte des amendes, mener une campagne de sensibilisation du public, augmenter la capacité des services d'inspection et introduire des sanctions pour les personnes dont le TND est constaté.
<b>Slovaquie</b>	Une loi adoptée en 2005 vise à définir et à réglementer le TND. Parallèlement, d'importantes réformes du marché du travail, l'introduction d'un taux forfaitaire d'imposition et la simplification des formalités pour les entreprises ont stimulé la création d'emplois déclarés et ont accru les incitations à déclarer les activités. Une vaste campagne d'inspection et un intérêt appuyé des médias ont fait prendre conscience des dangers du TND. Depuis 2004, le TND a légèrement diminué (à près de 7 %).	Les hausses administratives du salaire minimal au-delà de la croissance de la productivité ont entraîné une augmentation des coûts du travail. Cela risque de mettre en péril certains emplois, notamment dans les petites entreprises et les secteurs à bas salaires, et d'encourager le recours au TND.	Depuis 2004, il existe un taux forfaitaire (de 19 %) d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu. La plupart des exemptions fiscales ont été abolies, et les impôts sur le revenu ont baissé pour presque tous les contribuables. Cela a eu un effet positif sur la décision des individus de travailler ouvertement. Les opportunités de fraude et d'évasion fiscales ont diminué. Les incitations à ne pas déclarer la totalité des revenus pour appartenir à une tranche d'imposition plus faible ont également diminué.	La motivation à rémunérer au salaire minimal ou en bas salaire persiste en raison des coûts élevés de la sécurité sociale. Les charges sur les salaires sont l'un des principaux obstacles à la régularisation du TND. Les cotisations d'assurance sociale sont parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. Le système est particulièrement compliqué. Les cotisations sociales sont prélevées sur les revenus du travail, à l'encontre des impôts qui concernent tous les types de revenu. Cela	Le TND n'est pas vraiment une priorité politique en raison de la tolérance généralisée de la société à l'égard des activités informelles. Cependant, les décideurs politiques y attachent une attention croissante. Les mesures préventives visent à créer un environnement juridique et administratif favorable, à renforcer les incitations à déclarer le travail tant pour les employeurs que pour les employés, ainsi qu'à éliminer les facteurs pouvant encourager à ne pas déclarer toutes les activités. Les

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Slovaquie (suite)</b>				ouvre des opportunités de minimiser ou d'éviter les charges sociales. Vu la forte imposition marginale, les effets dissuasifs sur l'emploi existent principalement pour les catégories au bas de l'échelle des salaires.	procédures administratives pour les démarrages d'entreprise ont été simplifiées, certaines incitations fiscales ont été adoptées et le coin fiscal a diminué. Les activités comprennent l'adoption d'une loi spéciale sur le TND, le renforcement des activités de surveillance et l'application de sanctions appropriées. Des services ont également été activement dispensés pour aider les entreprises/travailleurs en transition vers une relation formelle d'emploi. Il est nécessaire de simplifier et d'harmoniser les régimes d'imposition, d'assurance sociale et de prestations sociales pour alléger la pression fiscale et éliminer les facteurs dissuadant l'emploi pour les travailleurs à bas salaires.
<b>Finlande</b>	Les estimations de la part de l'économie souterraine dans le PIB varient d'un peu moins de 5 % à presque 18 % en fonction de la méthode de calcul. Outre le manque à gagner en termes de recettes fiscales (environ 2 milliards d'euros par an), l'économie cachée suscite d'importantes pertes indirectes pour les entreprises car elle affaiblit leur compétitivité. Avec l'ouverture des frontières et la hausse de l'immigration, on a enregistré un accroissement de la criminalité organisée domestique et étrangère dans le monde des affaires et les autres sphères sociales. Les principaux secteurs impliqués sont la construction et la restauration. Par ailleurs, le transport, les	Il n'existe pas de salaire minimum obligatoire en Finlande.	Le temps passé à travailler en Finlande est un des plus bas des pays de l'OCDE. Il est possible que la cause de ce faible temps de travail est le chômage élevé et l'absence d'incitations à travailler, étant donné que les impôts sont élevés, le système de sécurité sociale est généreux et les services publics sont gratuits. Les consommateurs finlandais appartiennent au groupe des États providence nordiques qui ont non seulement un taux d'imposition élevé mais aussi un des pouvoirs d'achat les plus faibles.	Le système de sécurité sociale de la Finlande est relativement généreux, ce qui n'incite pas à travailler. Les incitations au travail sont problématiques, en particulier en ce qui concerne les emplois à bas salaires. Ces problèmes ont augmenté en raison de l'incidence accrue des relations atypiques d'emploi. Lorsque le niveau de rémunération des emplois à temps partiel ou temporaires est inférieur de près de 20 % à celui des emplois à plein temps, l'efficacité des mesures visant à inciter à travailler en termes d'élimination des trappes de revenu est en fait plus faible.	La coopération entre les autorités est un moteur essentiel de la lutte contre l'économie parallèle et la criminalité financière en Finlande (projet VIRKE). Le renforcement de la coopération entre les autorités fiscales, la police et les douanes a pris de l'importance au niveau de la vérification de la comptabilité et des investigations. Le gouvernement a mis en œuvre quatre programmes de lutte contre l'économie parallèle et la criminalité financière. Un groupe de travail, appelé «Ulteva 2», regroupant le gouvernement central et les organisations du marché du travail a été constitué. Sa mission a été d'assurer le suivi du respect des conventions collectives en ce qui concerne les travailleurs temporaires étrangers.

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Finlande (suite)</b>	chantiers navals, l'entretien et le commerce avec les pays de l'Est sont des secteurs connaissant également des problèmes de TND.				<p>Plusieurs lois visant à combattre l'économie souterraine ont été préparées, et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les employés des chantiers de construction sont tenus de se munir de leurs papiers d'identité</li> <li>• la nomination de représentants chargés de superviser les conditions offertes aux travailleurs immigrés dans les entreprises utilisant de la main-d'œuvre étrangère;</li> <li>• les employeurs sont responsables de l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère et du respect des lois relatives aux accords concernant la main-d'œuvre.</li> </ul> <p>Un objectif de la politique fiscale étant de mettre un terme à l'économie cachée, une série de mesures spécifiques est actuellement à l'étude. Entre 1996 et 2006, les salaires de réserve les plus bas ont été réduits de près de 30 % par le biais de mesures de la politique fiscale et de dépense. L'introduction, l'année dernière, d'une prestation complémentaire pour les travailleurs temporaires à bas salaires a amélioré les conditions d'emploi des travailleurs âgés à bas salaires. Les déductions fiscales pour les aides ménagères ont également été augmentées et élargies pour couvrir les soins à la personne en plus des travaux de rénovation.</p>
<b>Suède</b>	L'administration fiscale a publié en décembre 2006 une étude portant sur le TND. Cette étude révèle que le TND représente 5 % du PIB de la Suède et qu'il a augmenté au cours des dix dernières années —	Il n'existe pas de salaire minimal en Suède.	Éviter les impôts est la raison la plus souvent citée pour expliquer le TND (selon l'étude de 2006 de l'administration fiscale). C'est la motivation la plus souvent mentionnée par les hommes, les	Un rapport de l'administration fiscale datant de 2007 recommande de réduire les cotisations de sécurité sociale (à 20 % au lieu de 32 %) lorsque l'employeur est un particulier. Cela reflète	La lutte contre le TND étant une des priorités majeures du gouvernement suédois, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Les efforts ont visé à faire prendre conscience des méfaits du TND par

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
<b>Suède (suite)</b>	<p>en 1997, 11 % des 18-74 ans étaient impliqués dans une forme de TND; en 2006, cette proportion était de 13 %. Les principales catégories participant au TND sont les hommes et les jeunes (y compris les étudiants); il s'agit souvent d'artisans qualifiés ou de propriétaires de petites entreprises (dont les travailleurs indépendants). Le TND est surtout courant dans l'agriculture et la pêche, la restauration, les taxis, la réparation d'automobile et les services à la personne et à domicile. Le TND est aussi plus fréquent parmi les travailleurs à bas salaires et les personnes économiquement actives (les chômeurs sont moins impliqués dans le TND).</p>		<p>travailleurs indépendants et les mieux éduqués. L'étude suggère également que des niveaux d'imposition élevés incitent les travailleurs à pratiquer le TND. Cette pratique est souvent considérée comme un «délit mineur», peu susceptible d'être détecté. Il est généralement reconnu en Suède que les niveaux d'imposition élevés ont freiné la croissance du secteur des services à la personne et ont affecté tant la demande de tels services que l'offre. Cela devrait avoir un impact sur l'égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Un rapport de l'administration fiscale datant de 2007 recommande plusieurs modifications de la législation fiscale, et notamment: l'introduction d'abattements fiscaux lorsque l'employeur est un particulier; l'exonération des revenus du travail au sein de la famille proche (entre les parents et les enfants); les revenus du travail ne devraient pas affecter les prêts aux étudiants. Le rapport préconise également de renforcer les procédures de contrôle, notamment dans le secteur de la construction.</p>	<p>le sentiment général en Suède selon lequel les cotisations de sécurité sociale relativement élevées ont eu pour effet d'inciter au TND.</p>	<p>le biais de campagnes d'information menées conjointement par l'administration fiscale et le bureau suédois de lutte contre la criminalité économique, avec parfois l'aide des partenaires sociaux (comme dans le secteur de la construction). L'administration fiscale a engagé du personnel supplémentaire en 2006 et 2007 afin de multiplier les contrôles fiscaux et les audits. Dans les secteurs à hauts risques que sont les restaurants et les salons de coiffure, les employeurs sont tenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 de tenir des registres du personnel. Les partenaires sociaux du secteur de la construction ont aussi accepté de se plier à cette exigence. Un abattement fiscal pour les services à domicile est applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007. On espère ainsi inciter à la régularisation du TND dans ce secteur. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il avait l'intention d'introduire une mesure pour combattre le TND parmi les chauffeurs de taxi. Il projette également de réduire les cotisations de sécurité sociale dans certaines branches des services (celles où le TND est le plus répandu).</p>
<b>Royaume-Uni</b>	<p>Pas de nouvelle évaluation de l'ampleur du TND. L'étude officielle de 2004 concluait que l'incidence du TND était plutôt faible au Royaume-Uni par rapport à la plupart des États membres.</p>	<p>On ne sait toujours pas si le salaire minimal national (SMN) a eu un impact significatif (positif ou négatif) sur l'emploi informel. Si le SMN commençait à avoir un effet préjudiciable sur la disponibilité des emplois dans les secteurs/métiers à bas salaires, il est probable que les individus recourraient davantage au travail rémunéré informel.</p>	<p>S'il a une influence quelconque, le faible niveau d'imposition devrait réduire les incitations à ne pas déclarer le travail. Les crédits d'impôt apportent un soutien aux travailleurs à bas salaires, mais ce dispositif a un effet dissuasif sur le travail, car il décourage l'emploi déclaré d'un deuxième membre de la famille. De nombreuses</p>	<p>Les prestations sociales ont un effet indésirable car elles peuvent inciter les bénéficiaires à s'en contenter au lieu de trouver un emploi. Le nombre d'heures de travail autorisé tout en percevant des prestations est limité et le montant maximal du salaire est très strict. Cela contraint les individus à travailler un nombre d'heures inférieur à ce qu'ils</p>	<p>Diverses politiques actives du marché du travail introduites dans le cadre de plusieurs initiatives du <i>New Deal</i> apportent un soutien substantiel aux chômeurs qui s'insèrent dans le marché du travail; on a aussi récemment cherché à entraver le travail informel en organisant des entretiens d'emploi à des heures imprévisibles et avec un</p>

Pays	Incidence du travail non déclaré (TND)	Impact du salaire minimal	Impact du système d'imposition	Impact du régime de sécurité sociale	Stratégies et mesures de lutte contre le travail non déclaré
Royaume-Uni (suite)			<p>personnes ne savent pas qu'elles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. L'augmentation de la pression fiscale au cours des dix dernières années est problématique, tant pour les entreprises que pour les individus. Les entreprises se heurtent à deux difficultés principales: la complexité du régime fiscal et les pertes en termes de fiscalité indirecte.</p>	<p>pourraient effectuer et/ou à opter pour un emploi informel. Le fait que les emplois formels sont, en particulier pour les travailleurs à bas salaires, de plus en plus souvent des postes temporaires et sans sécurité d'emploi n'incite pas toujours à abandonner les prestations.</p>	<p>très bref préavis. L'immigration semble avoir généré une hausse des taux de TND. Les travailleurs immigrés ont une plus grande probabilité de travailler dans des secteurs où le travail informel est plus répandu, comme l'agriculture et la construction. Le ministère du travail et des pensions (DWP) et les services du fisc et des douanes prennent principalement des mesures punitives pour réduire le TND quand il est assorti de fraude aux prestations ou d'évasion fiscale, en intentant des poursuites judiciaires. L'initiative «<i>New Deal for Communities</i>», qui est menée en collaboration étroite avec les communautés ethniques, cherche à lutter contre l'inactivité professionnelle et à développer l'emploi rémunéré (mais elle ne cible pas directement l'économie informelle). Le DWP a mené plusieurs campagnes de grande envergure en vue de contrecarrer la fraude aux prestations. Il existe quelques projets pilotes régionaux et locaux qui visent à aider les individus à régulariser leur activité professionnelle. La prestation accordée aux travailleurs économiquement actifs (<i>Working Tax Credit</i>) est un instrument important ayant pour but d'encourager les individus à occuper des emplois formels.</p>





Commission européenne

**Observatoire européen de l'emploi — Bilan du printemps 2007**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2007 — 56 p. — 21 x 29,7 cm

ISSN 1725-5384



## **Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?**

Vous trouverez les publications de l'Office des publications disponibles à la vente sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu/>), où vous pourrez passer commande auprès du bureau de vente de votre choix.

Vous pouvez également demander la liste des points de vente de notre réseau mondial par télécopie au (352) 29 29-42758.



2007 — Année européenne de l'égalité des chances pour tous

Les **publications** de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances vous intéressent?

Vous pouvez les télécharger:

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/emplweb/publications/index\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/publications/index_fr.cfm)

ou vous abonner gratuitement en ligne:

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/sagapLink/dspSubscribe.do?lang=fr](http://ec.europa.eu/employment_social/sagapLink/dspSubscribe.do?lang=fr)

**ESmail** est la lettre d'information électronique de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances

Vous pouvez vous abonner en ligne:

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/emplweb/news/esmail\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/news/esmail_fr.cfm)



Office des publications

*Publications.europa.eu*

ISSN 1725-5384



9 771725 538000